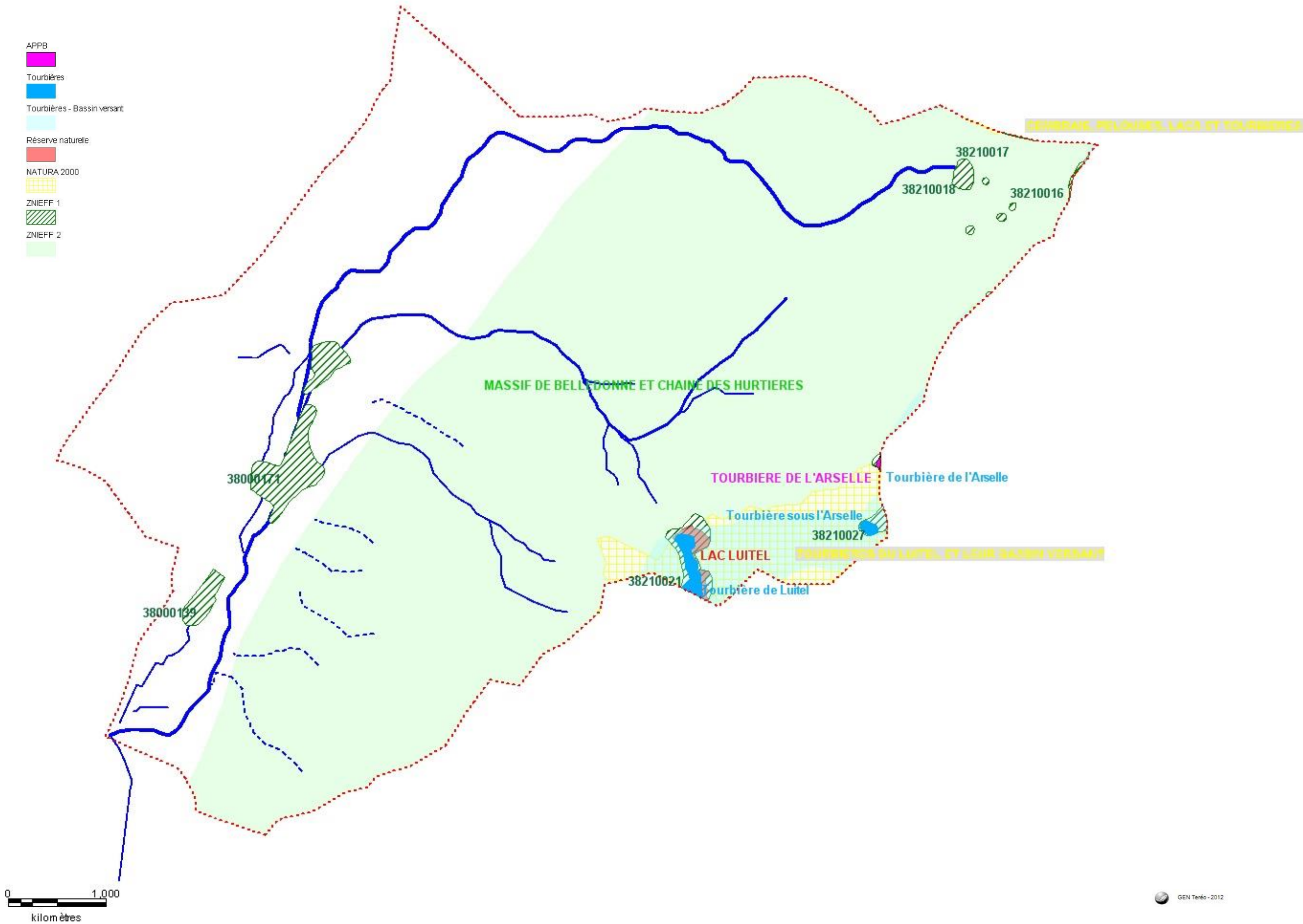


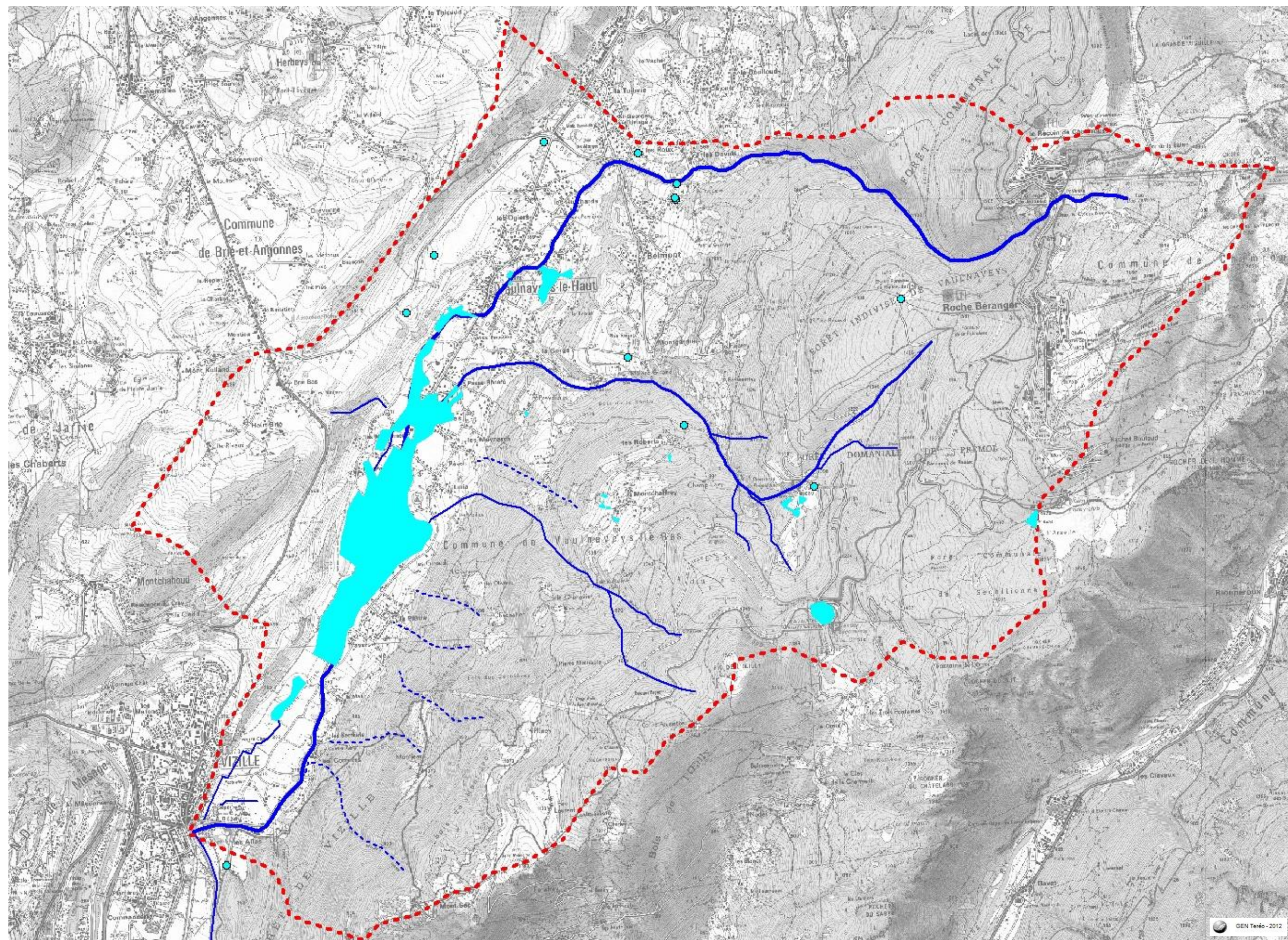




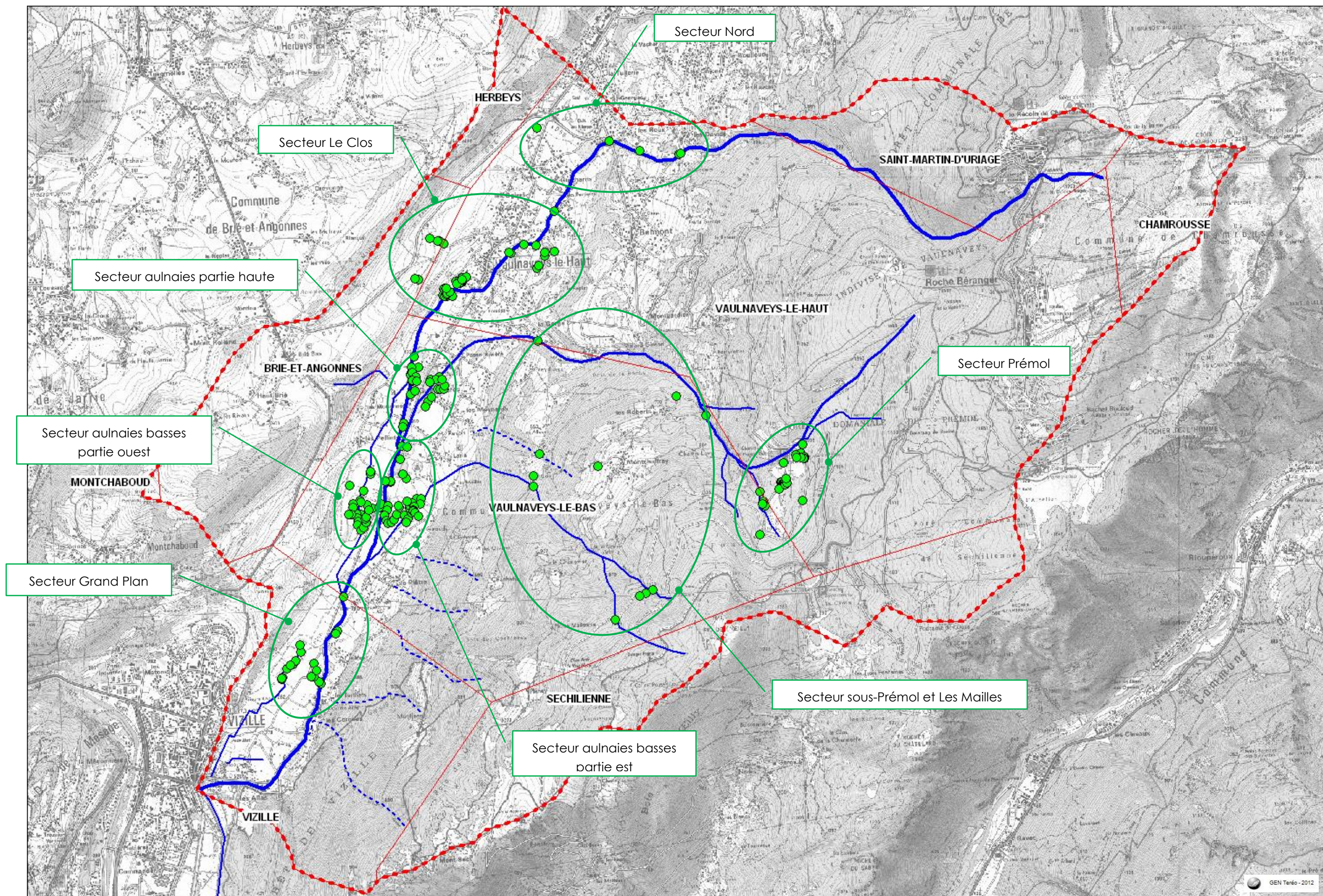


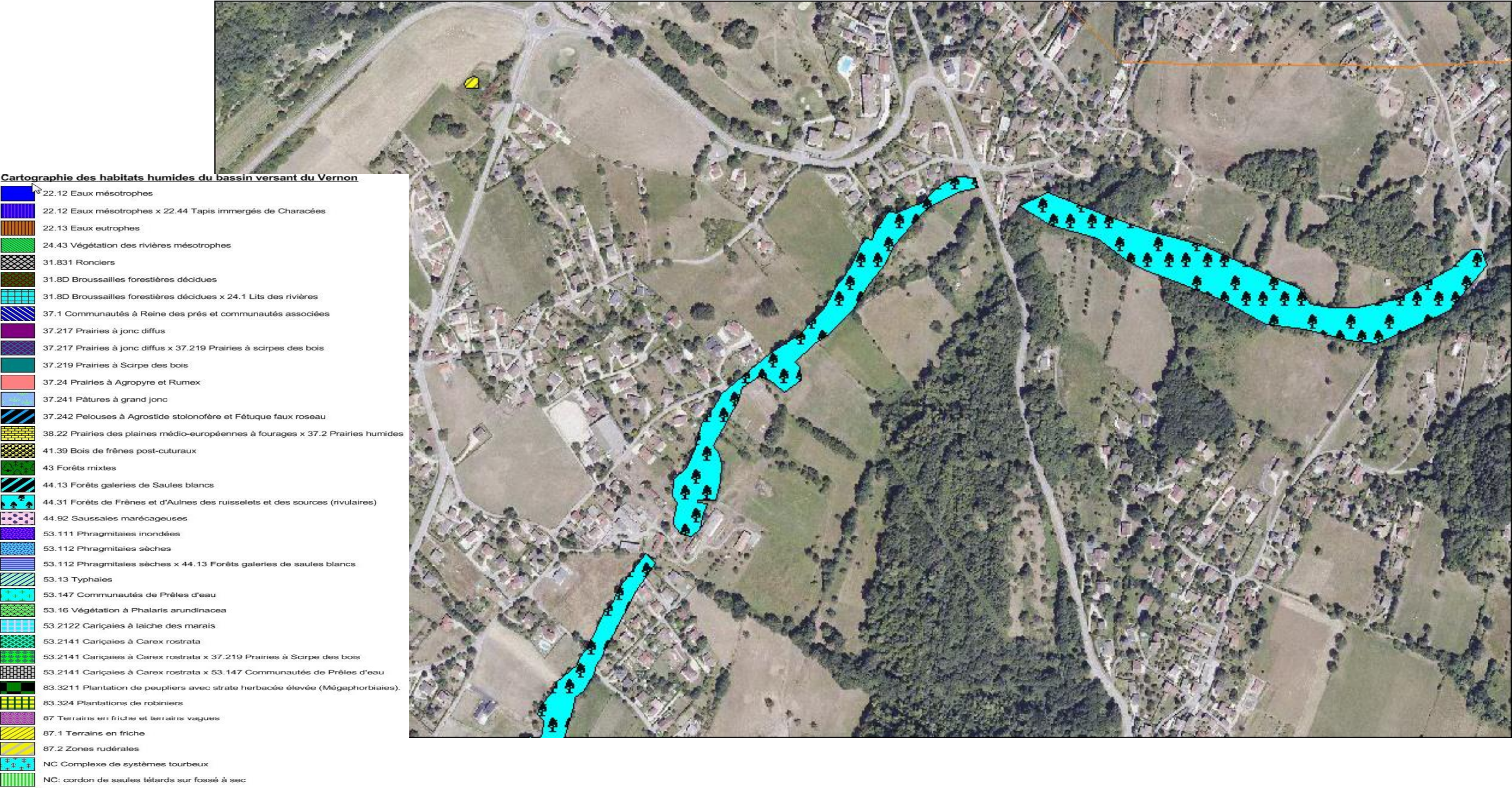
CARTE 12 : ZONAGES REGLEMENTAIRES





CARTE 13 : ZONES HUMIDES - SYNTHÈSE BIBLIOGRAPHIQUE





CARTE 15.1 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS –
SECTEUR NORD

Les formations boisées et ligneuses :

Elles peuvent être rattachées au code Corine Biotopes 44.31 correspondant aux boisements de frênes et d'aulnes des ruisselets et des sources (Rivulaires). L'aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et le frêne commun (*Fraxinus excelsior*) sont bien présents en des proportions variables. On y rencontre quelques espèces herbacées de l'étage submontagnard et montagnard comme les cardamines à cinq et sept feuilles (*Cardamine pentaphyllos* et *Cardamine heptaphylla*). La présence des espèces nitrophiles telles l'ortie commune (*Urtica dioica subsp. dioica*) et le gaillet grateron (*Galium aparine*) est encore bien visible. Elle appauvrit le peuplement et permet de mettre en évidence des troubles de la fonctionnalité du système « cours d'eau-boisement rivulaire-espaces agricoles ».



Aulnaie-frênaie en cordon

Cet habitat est inscrit à la directive « habitats-faune-flore » sous le code 91E0* correspondant aux forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)* : elles sont à considérer comme habitat prioritaire.

Globalement, ces formations boisées en cordon étroit le long du cours d'eau, incluses dans des massifs boisés, sont en raison de leur étroitesse, de la présence d'espèces nitrophiles voire de leur discontinuité, dans un état de conservation moyen à mauvais.

Les formations anthropiques :

Une zone d'une ancienne mare, située à proximité du « rond-point du Golf », était mentionnée dans les documents fournis. En réalité, malgré les très bonnes conditions hydriques de cette année 2012, cette zone n'apparaît pas comme humide du point de vue botanique mais comme une friche arbustive colonisée par le sumac (*Rhus typhina*) qui atteint une densité très élevée. Elle peut être rattachée au code Corine Biotopes 87.1 correspondant aux terrains en friche.

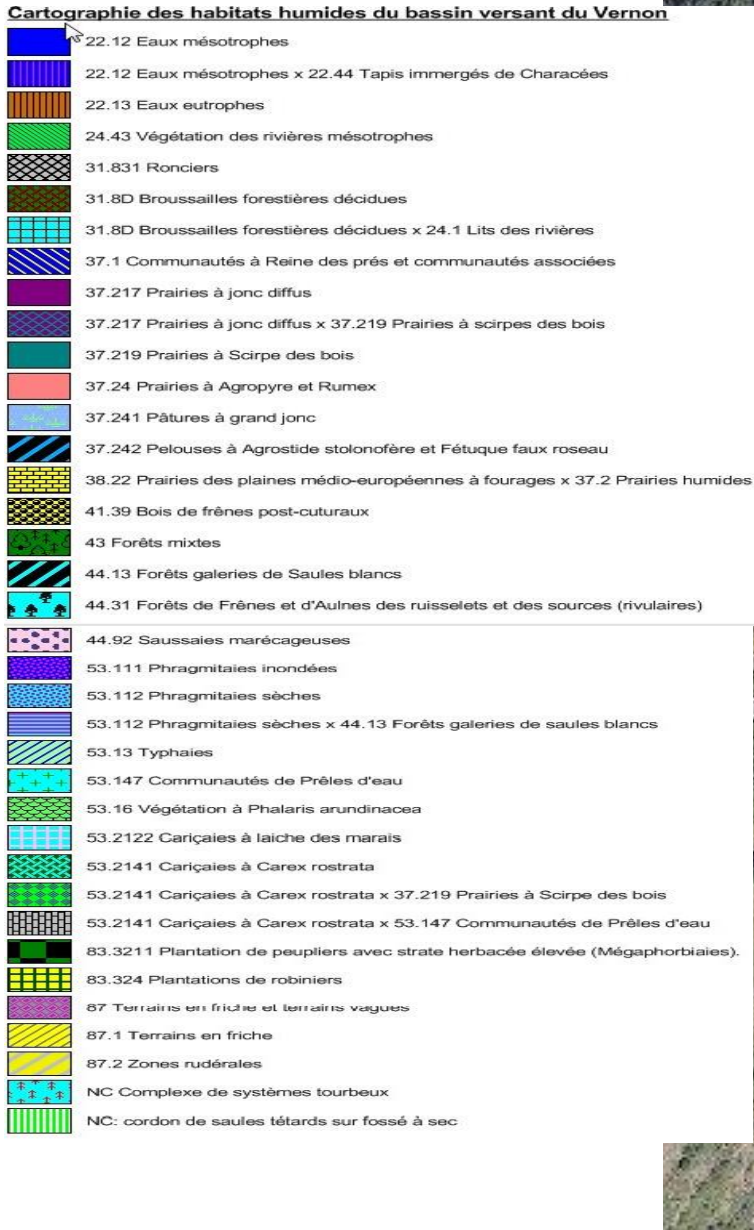
Les formations herbacées humides :

Aucune formation ne rentre dans cette catégorie au niveau des habitats cartographiés.

Les formations aquatiques :

Le cours d'eau, de largeur trop faible pour apparaître sur les cartes d'habitats peut être rattaché au code Corine Biotopes 24.1 correspondant aux lits des rivières. Ce dernier n'est pas inscrit à la directive « habitats-faune-flore ».

CARTE 15.2 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS –
SECTEUR LE CLOS



Les formations boisées et ligneuses :

De grandes surfaces de boisement peuvent être rattachées au code Corine Biotopes 44.31 correspondant aux boisements de frênes et d'aulnes des ruisselets et des sources (Rivulaires). L'aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et le frêne commun (*Fraxinus excelsior*) sont bien présents en des proportions variables.

Deux situations doivent être séparées.

Celle des formations des abords immédiats des cours d'eau qui revient à la situation précédente et qui va se retrouver sur tout le linéaire de cours d'eau du fond de vallée.

On y rencontre des espèces hygrophiles telles la circée de paris (*Circaea lutetiana*), la laïche à épis espacés (*Carex remota*), la ronce bleuâtre (*Rubus caesius*). La présence des espèces nitrophiles telles l'ortie commune (*Urtica dioica subsp. dioica*) et le gaillet grateron (*Galium aparine*) est très marquée. Elle appauvrit le peuplement et permet de mettre en évidence des troubles de la fonctionnalité de l'écocomplexe « cours d'eau-boisements rivulaires-espaces agricoles (maïsiculture majoritairement) ». Cet habitat est inscrit à la directive « habitats-faune-flore » sous le code 91E0* correspondant aux forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)* : elles sont à considérer comme habitat prioritaire.

Globalement, ces formations boisées en cordon linéaire le long du cours d'eau sont, en raison de leur étroitesse, de la présence d'espèces nitrophiles, du manque de connexion entre elles voire avec le cours d'eau, dans un état de conservation moyen à mauvais.

La situation est toute autre des formations plus étalées en surface, parcourues par des ruisselets et autres sources. En effet, certains peuplements très riches en aulne glutineux sont donc proches de l'aulnaie glutineuse : l'alimentation en eau y est très bonne puisque, même en début d'été, il a été difficile d'y pénétrer tant les niveaux d'eau et l'humidité ont rendu les déplacements difficiles.

On y rencontre fréquemment dans des densités variables la circée de paris (*Circaea lutetiana*), la laïche à épis espacés (*Carex remota*), la ronce bleuâtre (*Rubus caesius*), la cardamine impatiente (*Cardamine impatiens*), le houblon grimpant (*Humulus lupulus*) ou encore la prêles géante (*Equisetum telmateia*) accompagnées ponctuellement de la laïche faux-souchet (*Carex pseudocyperus*). La présence des espèces nitrophiles telles l'ortie commune (*Urtica dioica subsp. dioica*) et le gaillet grateron (*Galium aparine*) est plus discrète. Elle appauvrit le peuplement et permet de mettre en évidence des troubles de la fonctionnalité du système « cours d'eau-boisements rivulaires-espaces agricoles (maïsiculture majoritairement) ». Cet habitat est inscrit à la directive « habitats-faune-flore » sous le code 91E0* correspondant aux forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)* : elles sont à considérer comme habitat prioritaire.

Globalement, ces formations boisées assez larges, bien alimentées en eau, avec une présence limitées d'espèces nitrophiles, de continuité, sont dans un état de conservation bon sauf pour une partie figurée sur la carte suivante. En effet, l'état de conservation y est mauvais du fait de la digue aménagée et du drain consécutif qui assèchent la formation engendrant assèchement et développement nettement plus important des espèces nitrophiles.

Une autre formation boisée est présente mais de manière très localisée. Elle peut être rattachée aux forêts galeries de saules blancs qui apparaissent sous le code Corine Biotopes 44.13. Ce rattachement a été fait en raison de l'omniprésence du saule blanc (*Salix alba*) qui ne se rencontre nulle part ailleurs sur les zones prospectées. Aussi a-t-il été décidé d'individualiser ces habitats même si leur typicité n'est pas très bonne puisqu'il s'agit de peuplements d'individus très jeunes pour l'essentiel au sein duquel le cortège floristique est pauvre et quasiment dépourvu des espèces caractéristiques.

Malgré tout, cet habitat est inscrit à la directive « habitats-faune-flore » sous le code 91E01* correspondant aux saulaies arborescentes à saule blanc, habitat d'intérêt prioritaire. Son état de conservation sera donc jugé comme mauvais et il adviendra donc de voir comment évolue le peuplement.

On notera que sur une zone signalée dans un document fourni, un fin cordon de saules blancs taillés en têtard est présent. On y rencontre la viorne aubier (*Viburnum opulus*), le cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) et le gaillet grateron (*Galium aparine*). Cette formation ne présente pas d'intérêt majeur au niveau botanique, mais la présence des arbres taillés en têtards est très intéressante pour la faune (oiseaux, chiroptères, insectes). Il ne peut pas être rattaché à un code Corine Biotopes. Aussi, nous l'avons nommé NC: cordon de saules têtards sur fossé à sec. Cet habitat n'est pas inscrit à la directive « habitats-faune-flore ».



Aulnaie-frênaie massive



Aulnaie-frênaie en cordon



Aulnaie-frênaie en bon état (Le Clos)



Aulnaie-frênaie en mauvais état (Le Clos)



Cordon de saules blancs en têtards



Ornière au pied des saules

Enfin, un petit boisement dominé par le robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) se développe le long du cours d'eau. Le cortège floristique est plus banal que dans les boisements typiques des bords de cours d'eau. On y rencontre la vergerette annuelle (*Erigeron annuus*), le géranium herbe à robert (*Geranium robertianum*) ou encore le gaillet grateron (*Galium aparine*) et l'ortie commune (*Urtica dioica subsp. dioica*). Il peut être rattaché au

code Corine Biotopes 83.324 correspondant aux plantations de Robiniers. Cette formation n'est pas inscrite à la directive « habitats-faune-flore ». De plus, le robinier peut être considéré comme une espèce invasive, du moins exotique qui enrichit le sol en azote et peu donc contribuer à modifier profondément les cortèges floristiques normalement en place.

Les formations anthropiques :

Des terrains en friche et des terrains vagues sont présents sur le secteur. On y rencontre de nombreuses espèces nitrophiles et rudérales telles l'ortie commune (*Urtica dioica subsp.dioica*), le gaillet grateron (*Galium aparine*), la renouée persicaire (*Polygonum persicaria*) ou encore le fraisier des Indes (*Duchesnea indica*). Ils peuvent être rattachés aux codes 87 correspondant aux terrains en friche et terrains vagues, 87.1 correspondant aux terrains en friche et 87.2 correspondant aux zones rudérales.

Les formations herbacées humides :

Une formation à roseaux (*Phragmites australis*) se développe sur le secteur. On y rencontre de jeunes individus de roseau commun (*Phragmites autralis*) en grande densité, accompagné par le scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*), du liseron des haies (*Calystegia sepium*), du lotier des marais (*Lotus pedunculatus*) ou encore de la prêle géante (*Equisetum telmateia*). Elle peut être rattachée au code Corine Biotopes 53.111 correspondant aux phragmitaies inondées. Elles ne sont pas inscrites à la directive « habitats-faune-flore ».

Une prairie à scirpe des bois s'y développe également. On y rencontre la prêle des marais (*Equisetum palustre*), la salicaire (*Lythrum salicaria*), le silene fleur de coucou (*Silene flos-cuculi*) ou encore la renoncule rampante (*Ranunculus repens*). Elle peut être rattachée au code Corine Biotopes 37.219 correspondant aux prairies à Scirpe des bois. Ces dernières ne sont pas inscrites à la directive « habitats-faune-flore ».

Une typhaie s'y développe. On y rencontre la massette à larges feuilles (*Typha latifolia*), la véronique cresson de cheval (*Veronica beccabunga*), la prêle des marais (*Equisetum palustre*) ou encore la salicaire (*Lythrum salicaria*). Elle peut être rattachée au code Corine Biotopes 53.13 correspondant aux typhaies. Ces dernières ne sont pas inscrites à la directive « habitats-faune-flore ».

Une prairie à jonc diffus s'y développe. On y rencontre le jonc courbé (*Juncus inflexus*), le jonc diffus (*Juncus effusus*), l'épilobe hérissé (*Epilobium hirsutum*), la menthe à feuilles rondes (*Mentha suaveolens*), ou encore le millepertuis quadrangulaire (*Hypericum tetrapterum*). Elle peut être rattachée au code Corine Biotopes 37.217 correspondant aux prairies à jonc diffus. Ces dernières ne sont pas inscrites à la directive « habitats-faune-flore ».

Une zone constituée d'un étang est aussi présente sur le secteur. Aucune végétation aquatique n'y a été rencontrée, d'autant que se trouvant dans une propriété privée, son accès a été difficile. Seules les abords sont végétalisées. Il peut être rattaché au code Corine Biotopes 22.13 correspondant aux eaux eutrophes. Celles-ci ne sont pas inscrites à la directive « habitats-faune-flore ».

Une prairie humide perturbée par le pâturage équin est également présente. On y rencontre la glycérie plissée (*Glyceria notata*), la laïche hérissée (*Carex hirta*), le trèfle rampant (*Trifolium repens*), la laïche à angles aigus (*Carex acutiformis*), la houque laineuse (*Holcus lanatus*), la renoncule rampante (*Ranunculus repens*) ou encore la laïche distante (*Carex distans*). Elle peut être rattachée au code Corine Biotopes 37.24 correspondant aux prairies à Agropyre et Rumex. Ces dernières ne sont pas inscrites à la directive « habitats-faune-flore ».

Les formations aquatiques :

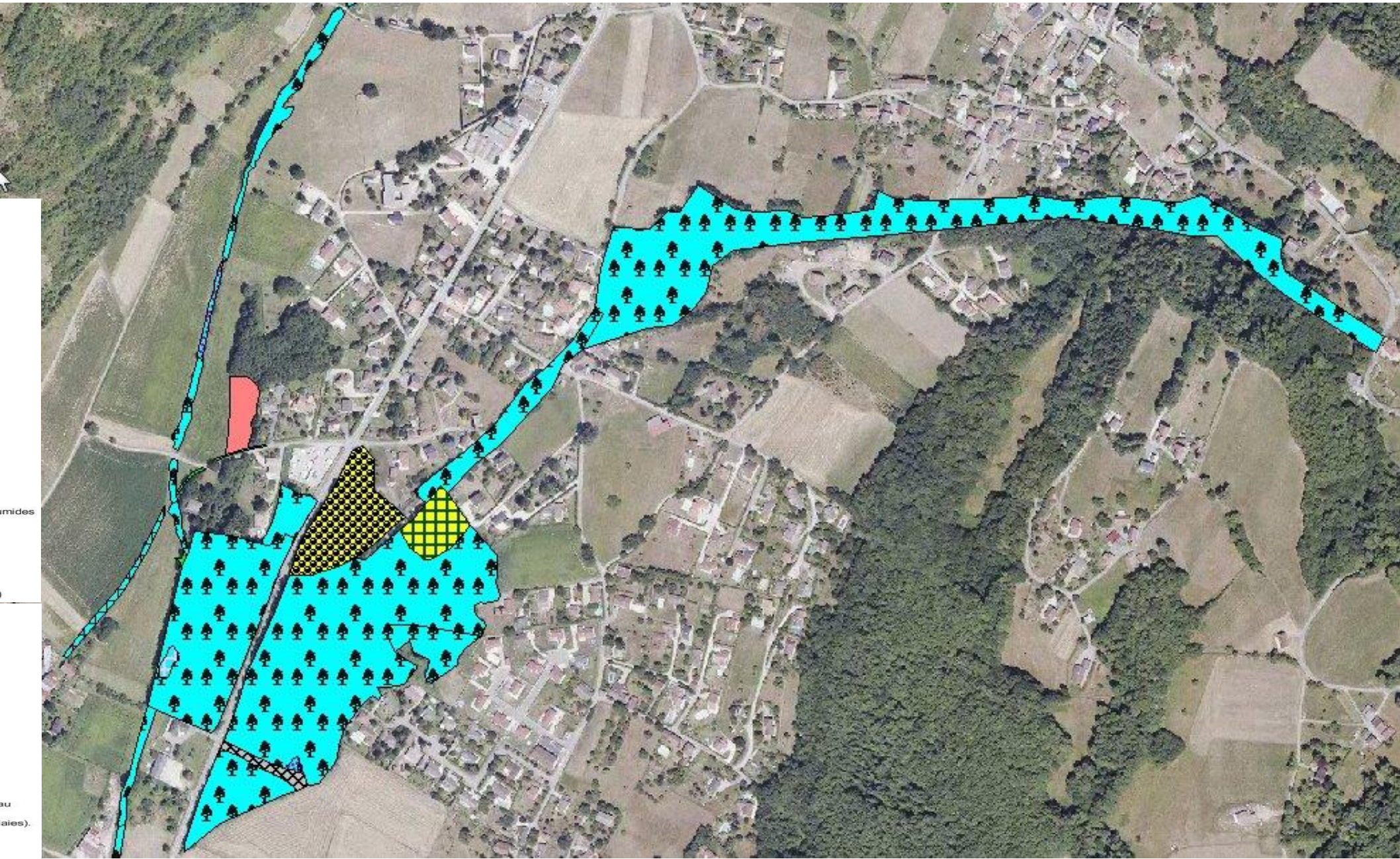
Le cours d'eau, de largeur trop faible pour apparaître sur les cartes d'habitats peut être rattaché au code Corine Biotopes 24.1 correspondant aux lits des rivières. Ce dernier n'est pas inscrit à la directive « habitats-faune-flore ».



Formation humide à massette et joncs



Complexe à roseaux, massettes et aulnes



CARTE 15.3 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS –
SECTEUR AULNAIES – PARTIE HAUTE

Les formations boisées et ligneuses :

Les aulnaies-frênaies sont de nouveaux bien présentes sur ce secteur, si bien qu'elles occupent de belles surfaces, surtout de part et d'autre de la route départementale.

Elles peuvent être rattachées au code Corine Biotopes 44.31 correspondant aux boisements de frênes et d'aulnes des ruisselets et des sources (Rivulaires). L'aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et le frêne commun (*Fraxinus excelsior*) sont bien présents en des proportions variables.

Deux situations doivent être séparées.

Celle des formations des abords immédiats des cours d'eau qui va se retrouver sur tout le linéaire de cours d'eau du fond de vallée en remontant la pente sur les contreforts de Belledonne.

On y rencontre des espèces hygrophiles telles la circée de paris (*Circaea lutetiana*), la laïche à épis espacés (*Carex remota*), la ronce bleuâtre (*Rubus caesius*). La présence des espèces nitrophiles telles l'ortie commune (*Urtica dioica subsp. dioica*) et le gaillet grateron (*Galium aparine*) est très marquée. Elle appauvrit le peuplement et permet de mettre en évidence des troubles de la fonctionnalité de l'écocomplexe « cours d'eau-boisements rivulaires-espaces agricoles (maïsiculture majoritairement) ». Cet habitat est inscrit à la directive « habitats-faune-flore » sous le code 91E0* correspondant aux forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)* : elles sont à considérer comme habitat prioritaire.

Globalement, ces formations boisées en cordon linéaire le long du cours d'eau sont, en raison de leur étroitesse, de la présence d'espèces nitrophiles, du manque de connexion entre elles voire avec le cours d'eau, dans un état de conservation moyen à mauvais.

La situation est toute autre des formations plus étalées en surface, parcourues par des ruisselets et autres sources. En effet, certains peuplements très riches en aulne glutineux sont donc proches de l'aulnaie glutineuse : l'alimentation en eau y est très bonne puisque, même en début d'été, il a été difficile d'y pénétrer tant les niveaux d'eau et l'humidité ont rendu les déplacements difficiles.

On y rencontre fréquemment dans des densités variables la circée de paris (*Circaea lutetiana*), la laïche à épis espacés (*Carex remota*), la ronce bleuâtre (*Rubus caesius*), la cardamine impatiente (*Cardamine impatiens*), le houblon grimpant (*Humulus lupulus*) ou encore la prêle géante (*Equisetum telmateia*).

La présence des espèces nitrophiles telles l'ortie commune (*Urtica dioica subsp. dioica*) et le gaillet grateron (*Galium aparine*) est plus discrète. Elle appauvrit le peuplement et permet de mettre en évidence des troubles de la fonctionnalité du système « cours d'eau-boisements rivulaires-espaces agricoles (maïsiculture majoritairement) ». Cet habitat est inscrit à la directive « habitats-faune-flore » sous le code 91E0* correspondant aux forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)* : elles sont à considérer comme habitat prioritaire.

Globalement, ces formations boisées assez larges, bien alimentées en eau, avec une présence limitées d'espèces nitrophiles, de continuité, sont dans un état de conservation bon sauf les parties figurées sur la carte suivante. En effet, l'état de conservation y est mauvais du fait de l'omniprésence des espèces nitrophiles (ortie, gaillet grateron, ronces autre que la ronce bleuâtre, voire lamier pourpre...), mais aussi du mauvais état hydrique puisque ces aulnaies-frênaies sont souvent sèches.

Un petit bois de robinier (*Robinia pseudoacacia*) se développe au nord-est de la grande aulnaie. Le cortège floristique est plus banal que dans les boisements plus naturels. On y rencontre la mélisse à une fleur (*Melica uniflora*) en grande densité, le lamier des montagnes (*Lamium galeobdolon subsp. montanum*), le lierre terrestre (*Glechoma hederacea*) ou encore le sureau noir (*Sambucus nigra*) et l'arum tacheté (*Arum maculatum*). Il peut être rattaché au code Corine Biotopes 83.324 correspondant aux plantations de Robiniers. Cette formation n'est pas inscrite à la directive « habitats-faune-flore ». De plus, le robinier peut être considéré comme une espèce invasive, du moins exotique qui enrichit le sol en azote et peu donc contribuer à modifier profondément les cortèges floristiques normalement en place.

Une frênaie à noisetier au sous-bois très entretenu est également présente. L'hydrologie y est modifiée et le cortège floristique est plus mésophile et nitrophile. On y rencontre le noisetier (*Corylus avellana*), le sceau de Salomon officinal (*Polygonatum odoratum*), l'ornithogale des Pyrénées (*Ornithogalum pyrenaicum*), le sureau noir (*Sambucus nigra*), la cardamine à cinq folioles (*Cardamine pentaphyllos*) ou encore l'herbe aux goutteux (*Aegopodium podagraria*). Il peut être rattaché au code Corine Biotopes 41.39 correspondant aux bois de frênes post-culturels. Ceux-ci ne sont pas inscrits à la directive « habitats-faune-flore ».

Les formations anthropiques :

Une zone de ronciers été relevée sur le secteur étudié. Largement dominée par l'agrégat *Rubus fruticosus*, elle peut être rattachée au code Corine Biotopes 31.831 correspondant aux ronciers. Elle n'est pas inscrite à la directive « habitats-faune-flore ».

On notera que la formation boisée précédente pourrait être classée dans cette catégorie.



Aulnaie-Frênaie en bon état de conservation



Aulnaie-Frênaie en mauvais état de conservation

Les formations herbacées humides :

Une pâture humide à chevaux avec fossés se développe sur le secteur. On y rencontre la prêle des marais (*Equisetum palustre*), la renouée poivre d'eau (*Polygonum hydropiper*), le pâturin commun (*Poa trivialis*), la stellaire graminée (*Stellaria graminea*), le myosotis des champs (*Myosotis arvensis*), le lin purgatif (*Linum catharticum*) ou encore le rumex aggloméré (*Rumex conglomeratus*).

Cet habitat peut être rattaché au code Corine Biotopes 37.24 correspondant aux prairies à Agropyre et Rumex. Il n'est pas inscrit à la directive « habitats-faune-flore ».

Une partie du ruisseau à l'ouest du secteur est dénudée d'arbres et se développent des broussailles arbustives. On y rencontre de jeunes pousses de frêne commun (*Fraxinus excelsior*), le houblon grimpant (*Humulus lupulus*), le lierre commun (*Hedera helix*), le lierre terrestre (*Glechoma hederacea*), le fusain d'Europe (*Evonymus europaeus*), l'alliaire pétiolée (*Alliaria petiolata*) ou encore le robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*). Elle peut être rattachée aux codes Corine Biotopes 31.8D correspondant aux broussailles forestières décidues et 24.1 correspondant aux lits des rivières. Cet habitat n'est pas inscrit à la directive « habitats-faune-flore ».

Une Cariçaie à laîche fausse laîche aigue se développe dans une zone de clairière au sein de l'aulnaie-frênaie. On y rencontre la laîche fausse laîche aigue (*Carex acutiformis*), la lysimaque commune (*Lysimachia vulgaris*), le roseau commun (*Phragmites australis*), la salicaire commune (*Lythrum salicaria*) et quelques espèces nitrophiles telles l'ortie commune (*Urtica dioica subsp.dioica*) ou le gaillet grateron (*Galium aparine*). Elle peut être rattachée au code Corine Biotopes 53.2122 correspondant aux cariçaies à laîche des marais. Elle n'est pas inscrite à la directive « habitats-faune-flore ».

Des roselières sèches sont présentes sur le secteur. Une se développe en cordon étroit aux abords du ruisseau Vernon. On y rencontre le roseau commun (*Phragmites australis*), le liseron des haies (*Calystegia sepium*), le gaillet grateron (*Galium aparine*), la reine des prés (*Filipendula ulmaria*), le géranium nouveau (*Geranium nodosum*) ou encore de la ronce de l'agrégat *Rubus fruticosus*.

La seconde, de largeur bien supérieure, se développe en limite d'aulnaie-frênaie. On y rencontre le roseau commun (*Phragmites australis*), une grande densité du liseron des haies (*Calystegia sepium*) et de ronces de l'agrégat *Rubus fruticosus*. Elles peuvent être rattachées au code Corine Biotopes 53.112 correspondant aux phragmitaies sèches. Elles ne sont pas inscrites à la directive « habitats-faune-flore ».

Les formations aquatiques :

Des fossés à herbiers aquatiques sont présents au nord-ouest du secteur et dans l'aulnaie-frênaie. On y rencontre la berle dressée (*Berula erecta*) en grande densité, la lysimaque nummulaire (*Lysimachia nummularia*), la petite lentille d'eau (*Lemna minor*) ou encore la salicaire commune (*Lythrum salicaria*).

Ils peuvent être rattachés au code 24.43 correspondant à la végétation des rivières mésotrophes. Cet habitat est inscrit à la directive « habitats-faune-flore » sous le code 3260 correspondant aux rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion.

On notera l'intérêt de ces formations entre autres pour les Odonates (libellules et demoiselles) dont certaines espèces sont à fort enjeu de conservation (Agrion de Mercure notamment). Des prospections seraient à mener en ce sens.

Les cours d'eau, de largeur trop faible pour apparaître sur les cartes d'habitats peuvent être rattachés au code Corine Biotopes 24.1 correspondant aux lits des rivières. Ce dernier n'est pas inscrit à la directive « habitats-faune-flore ».



Bords Vernon secteur Muriannes



Fossé à *Berula erecta*

Cartographie des habitats humides du bassin versant du Vernon

- 22.12 Eaux mésotrophes
- 22.12 Eaux mésotrophes x 22.44 Tapis immergés de Characées
- 22.13 Eaux eutrophes
- 24.43 Végétation des rivières mésotrophes
- 31.831 Ronciers
- 31.8D Broussailles forestières décidues
- 31.8D Broussailles forestières décidues x 24.1 Lits des rivières
- 37.1 Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.217 Prairies à jonc diffus
- 37.217 Prairies à jonc diffus x 37.219 Prairies à scirpes des bois
- 37.219 Prairies à Scirpe des bois
- 37.24 Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 Pâtures à grand jonc
- 37.242 Pelouses à Agrostide stolonifère et Fétuque faux roseau
- 38.22 Prairies des plaines médio-européennes à fourages x 37.2 Prairies humides
- 41.39 Bois de frênes post-cuturax
- 43 Forêts mixtes
- 44.13 Forêts galeries de Saules blancs
- 44.31 Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.92 Saussaies marécageuses
- 53.111 Phragmitaies inondées
- 53.112 Phragmitaies sèches
- 53.112 Phragmitaies sèches x 44.13 Forêts galeries de saules blancs
- 53.13 Typhaies
- 53.147 Communautés de Prêles d'eau
- 53.16 Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.2122 Caricaies à laiche des marais
- 53.2141 Caricaies à Carex rostrata
- 53.2141 Caricaies à Carex rostrata x 37.219 Prairies à Scirpe des bois
- 53.2141 Caricaies à Carex rostrata x 53.147 Communautés de Prêles d'eau
- 83.3211 Plantation de peupliers avec strate herbacée élevée (Mégaphorbiaies).
- 83.324 Plantations de robiniers
- 87 Terrains en friche et terrains vagues
- 87.1 Terrains en friche
- 87.2 Zones rudérales
- NC Complexe de systèmes tourbeux
- NC: cordon de saules têtards sur fossé à sec



CARTE 15.4 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS - SECTEUR AULNAIES - PARTIE BASSE

Les formations boisées et ligneuses :

Les aulnaies-frênaies sont de nouveaux bien présentes sur ce secteur, si bien qu'elles occupent de belles surfaces, surtout de part et d'autre de la route départementale.

Elles peuvent être rattachées au code Corine Biotopes 44.31 correspondant aux boisements de frênes et d'aulnes des ruisselets et des sources (Rivulaires). L'aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et le frêne commun (*Fraxinus excelsior*) sont bien présents en des proportions variables.

Deux situations doivent être séparées.

Celle des formations des abords immédiats des cours d'eau qui va se retrouver sur tout le linéaire de cours d'eau du fond de vallée.

On y rencontre des espèces hygrophiles telles la circée de paris (*Circaea lutetiana*), la laïche à épis espacés (*Carex remota*), la ronce bleuâtre (*Rubus caesius*). La présence des espèces nitrophiles telles l'ortie commune (*Urtica dioica subsp. dioica*) et le gaillet grateron (*Galium aparine*) est très marquée. Elle appauvrit le peuplement et permet de mettre en évidence des troubles de la fonctionnalité de l'écocomplexe « cours d'eau-boisements rivulaires-espaces agricoles (maïsiculture majoritairement) ». Cet habitat est inscrit à la directive « habitats-faune-flore » sous le code 91E0* correspondant aux forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)* : elles sont à considérer comme habitat prioritaire.

Globalement, ces formations boisées en cordon linéaire le long du cours d'eau sont, en raison de leur étroitesse, de la présence d'espèces nitrophiles, du manque de connexion entre elles voire avec le cours d'eau, dans un état de conservation moyen à mauvais.

La situation est toute autre des formations plus étalées en surface, parcourues par des ruisselets et autres sources. En effet, certains peuplements très riches en aulne glutineux sont donc proches de l'aulnaie glutineuse : l'alimentation en eau y est très bonne puisque, même en début d'été, il a été difficile d'y pénétrer tant les niveaux d'eau et l'humidité ont rendu les déplacements difficiles.

On y rencontre fréquemment dans des densités variables la circée de paris (*Circaea lutetiana*), la laïche à épis espacés (*Carex remota*), la ronce bleuâtre (*Rubus caesius*), la cardamine impatiente (*Cardamine impatiens*), le houblon grimpant (*Humulus lupulus*) ou encore la prêle géante (*Equisetum telmateia*).

La présence des espèces nitrophiles telles l'ortie commune (*Urtica dioica subsp. dioica*) et le gaillet grateron (*Galium aparine*) est plus discrète. Elle appauvrit le peuplement et permet de mettre en évidence des troubles de la fonctionnalité du système « cours d'eau-boisements rivulaires-espaces agricoles (maïsiculture majoritairement) ». Cet habitat est inscrit à la directive « habitats-faune-flore » sous le code 91E0* correspondant aux forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)* : elles sont à considérer comme habitat prioritaire.

Globalement, ces formations boisées assez larges, bien alimentées en eau, avec une présence limitées d'espèces nitrophiles, de continuité, sont dans un état de conservation bon sauf les parties figurées sur la carte suivante. En effet, l'état de conservation y est mauvais du fait de l'omniprésence des espèces nitrophiles (ortie, gaillet grateron, ronces autre que la ronce bleuâtre, voire lamier pourpre...), mais aussi du mauvais état hydrique puisque ces aulnaies-frênaies sont souvent sèches.

Une peupleraie avec strate herbacée élevée est présente sur le secteur. Une prospection y a été menée afin de vérifier la présence d'espèces hygrophiles. Il en résulte que la formation est sèche et dépourvue de ces dernières. On y rencontre le peuplier noir (*Populus nigra sensu lato*), le robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), le cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), le sureau noir (*Sambucus nigra*), l'ortie royale (*Galeopsis tetrahit*) ou encore la benoîte des villes (*Geum urbanum*) accompagnées d'espèces nitrophiles comme le gaillet grateron (*Galium aparine*) et l'ortie commune (*Urtica dioica subsp.dioica*). Elle peut être rattachée au code Corine Biotopes 83.3211 correspondant aux plantations de peupliers avec strate herbacée élevée (Mégaphorbiaies). Elle n'est pas inscrite à la directive « habitats-faune-flore ».

Un ruisseau canalisé avec fourrés feuillus est présent sur le secteur. On y rencontre de jeunes pousses de frêne commun (*Fraxinus excelsior*), le houblon grimpant (*Humulus lupulus*), le lierre commun (*Hedera helix*), le lierre terrestre (*Glechoma hederacea*), le fusain d'Europe (*Evonymus europaeus*), l'alliaire pétiolée (*Alliaria petiolata*) ou encore le robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*). Il peut être rattaché aux codes Corine Biotopes 31.8D correspondant aux broussailles forestières décidues et 24.1 correspondant aux lits des rivières. Cet habitat n'est pas inscrit à la directive « habitats-faune-flore ».

Les formations anthropiques :

Une zone de friche et de dépôts sauvages puis une friche avec roseaux sont présentes sur le secteur.

On y rencontre des renouées dites du Japon et leurs hybrides (*Reynoutria x bohemica*), la vergerette annuelle (*Erigeron annuus*), l'ortie commune (*Urtica dioica subsp.dioica*) ou encore le gaillet grateron (*Galium aparine*). Dans la partie Est, quelques roseaux (*Phragmites australis*) communs s'y développent. Elles peuvent être rattachées au code Corine Biotopes correspondant 87.1 correspondant aux terrains en friche. Cet habitat n'est pas inscrit à la directive « habitats-faune-flore ».

Les formations herbacées humides :

Une formation à roseaux (*Phragmites australis*) pâturée par des chevaux se développe sur le secteur. On y rencontre le roseau commun (*Phragmites autralis*) en densité variable, accompagné par le scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*), le liseron des haies (*Calystegia sepium*), la prêle géante (*Equisetum telmateia*). Elle peut être rattachée au code Corine Biotopes 53.111 correspondant aux phragmitaies inondées. Elle n'est pas inscrite à la directive « habitats-faune-flore ».

Des roselières sèches sont présentes sur le secteur. On y rencontre le roseau commun (*Phragmites australis*), le liseron des haies (*Calystegia sepium*), le gaillet grateron (*Galium aparine*), la reine des prés (*Filipendula ulmaria*), le géranium nouveau (*Geranium nodosum*) ou encore de la ronce de l'agrégat *Rubus fruticosus*. Elles peuvent être rattachées au code Corine Biotopes 53.112 correspondant aux phragmitaies sèches. Elles ne sont pas inscrites à la directive « habitats-faune-flore ».

Une formation très intéressante se développe sur ce secteur en deux sites. En effet une prairie humide à joncs et Scirpe fauchée et une prairie humide à joncs et Scirpe avec une zone d'eau libre à Characées. Dans les deux cas, on y rencontre le jonc courbé (*Juncus inflexus*) et le scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*). La première étant fauchée lors du passage, aucun relevé n'a été mené. Cependant, elle peut être rattachée aux codes Corine Biotopes 38.22 correspondant aux prairies des plaines médio-européennes à fourrages et 37.2 correspondant aux prairies humides eutrophes. Elle n'est pas inscrite à la directive « habitats-faune-flore ».

Quant à la seconde, la présence d'une petite surface d'eau libre à Characées est particulièrement intéressante et donne à l'ensemble une forte valeur patrimoniale bien que l'origine soit à rechercher dans une création artificielle liée aux activités humaines. On y rencontre la glycérie plissée (*Glyceria notata*), la renoncule rampante (*Ranunculus repens*), la massette à larges feuilles (*Typha latifolia*), ou encore le jonc comprimé (*Juncus compressus*). Cette partie d'eau libre peut être rattachée aux codes Corine Biotopes 22.12 correspondant aux eaux mésotrophes et 22.44 correspondant aux tapis immergés de Characées. On notera que cet habitat est inscrit à la directive « habitats-faune-flore » sous le 3140 correspondant aux eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à characées. L'état de conservation a été jugé moyen en raison de la faible surface et de l'atterrissement matérialisé par la progression de végétaux non aquatiques.

Les formations aquatiques :

Une zone constituée d'un étang est aussi présente sur le secteur. Aucune végétation aquatique n'y a été rencontrée, d'autant que se trouvant dans une propriété privée dédiée à la pêche, son accès a été difficile. Seules les abords sont végétalisés. Il peut être rattaché au code Corine Biotopes 22.13 correspondant aux eaux eutrophes. Celles-ci ne sont pas inscrites à la directive « habitats-faune-flore ».

Le cours d'eau, de largeur trop faible pour apparaître sur les cartes d'habitats peut être rattaché au code Corine Biotopes 24.1 correspondant aux lits des rivières. Ce dernier n'est pas inscrit à la directive « habitats-faune-flore ».



Bordure nitrophile du Vernon



Aulnaie-Frênaie parcourue par des ruisselets

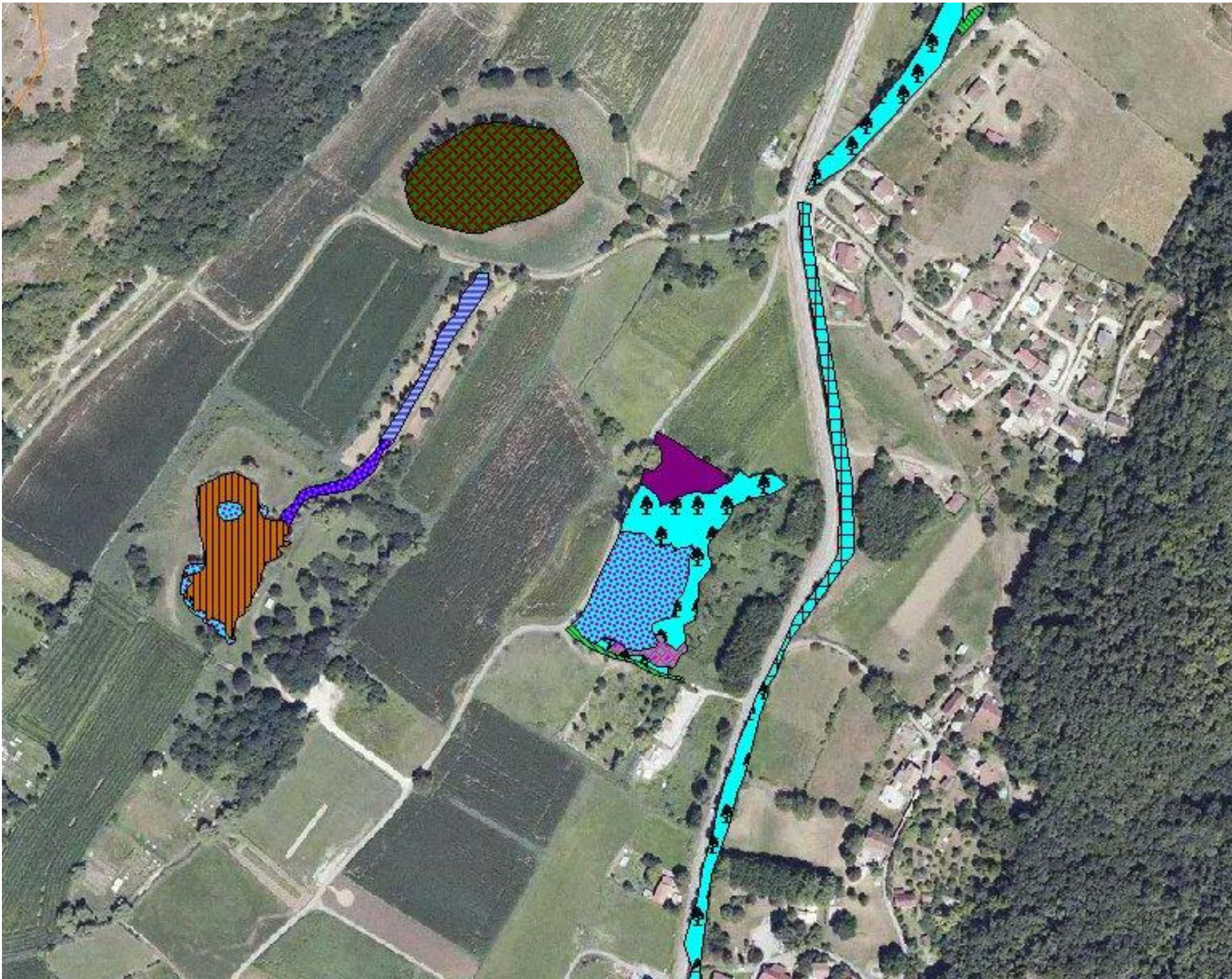


Roselière et pâturée

CARTE 15.5 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS –
SECTEUR GRAND PLAN

Cartographie des habitats humides du bassin versant du Vernon

- 22.12 Eaux mésotrophes
- 22.12 Eaux mésotrophes x 22.44 Tapis immergés de Characées
- 22.13 Eaux eutrophes
- 24.43 Végétation des rivières mésotrophes
- 31.831 Ronciers
- 31.8D Broussailles forestières décidues
- 31.8D Broussailles forestières décidues x 24.1 Lits des rivières
- 37.1 Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.217 Prairies à jonc diffus
- 37.217 Prairies à jonc diffus x 37.219 Prairies à scirpes des bois
- 37.219 Prairies à Scirpe des bois
- 37.24 Prairies à Agropyre et Rumex
- 37.241 Pâtures à grand jonc
- 37.242 Pelouses à Agrostide stolonifère et Fétuque faux roseau
- 38.22 Prairies des plaines médio-européennes à fourrages x 37.2 Prairies humides
- 41.39 Bois de frênes post-cuturax
- 43 Forêts mixtes
- 44.13 Forêts galeries de Saules blancs
- 44.31 Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)
- 44.92 Saussaies marécageuses
- 53.111 Phragmitaies inondées
- 53.112 Phragmitaies sèches
- 53.112 Phragmitaies sèches x 44.13 Forêts galeries de saules blancs
- 53.13 Typhaies
- 53.147 Communautés de Prêles d'eau
- 53.16 Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.2122 Cariçaies à laiche des marais
- 53.2141 Cariçaies à Carex rostrata
- 53.2141 Cariçaies à Carex rostrata x 37.219 Prairies à Scirpe des bois
- 53.2141 Cariçaies à Carex rostrata x 53.147 Communautés de Prêles d'eau
- 83.3211 Plantation de peupliers avec strate herbacée élevée (Mégaphorbiaies).
- 83.324 Plantations de robiniers
- 87 Terrains en friche et terrains vagues
- 87.1 Terrains en friche
- 87.2 Zones rudérales
- NC Complexe de systèmes tourbeux
- NC: cordon de saules têtards sur fossé à sec



Les formations boisées et ligneuses :

Cette fois-ci de petites surfaces de boisement peuvent être rattachées au code Corine Biotopes 44.31 correspondant aux boisements de frênes et d'aulnes des ruisselets et des sources (Rivulaires). L'aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et le frêne commun (*Fraxinus excelsior*) sont bien présents en des proportions variables.

Les deux situations soit de bords de cours d'eau soit de surface plus grande reviennent à la même situation.

On y rencontre des espèces hygrophiles telles la circée de paris (*Circaea lutetiana*), la laïche à épis espacés (*Carex remota*), la ronce bleuâtre (*Rubus caesius*). La présence des espèces nitrophiles telles l'ortie commune (*Urtica dioica subsp. dioica*) et le gaillet grateron (*Galium aparine*) est très marquée. Elle appauvrit le peuplement et permet de mettre en évidence des troubles de la fonctionnalité de l'écocomplexe « cours d'eau-boisements-espaces agricoles (maïsiculture majoritairement). Cet habitat est inscrit à la directive « habitats-faune-flore » sous le code 91E0* correspondant aux forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)* : elles sont à considérer comme habitat prioritaire.

Globalement, ces formations boisées soit en cordon linéaire le long du cours d'eau soit de surface plus large sont, en raison de leur étroitesse, de la présence d'espèces nitrophiles, du manque de connexion entre elles voire avec le cours d'eau et de la forte présence du robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) dans un état de conservation moyen à mauvais avec une prédominance pour cette dernière catégorie.

Un ruisseau canalisé avec fourrés feuillus est présent sur le secteur. On y rencontre de jeunes pousses de frêne commun (*Fraxinus excelsior*), le houblon grimpant (*Humulus lupulus*), le lierre commun (*Hedera helix*), le lierre terrestre (*Glechoma hederacea*), le fusain d'Europe (*Evonymus europaeus*), l'alliaire pétiolée (*Alliaria petiolata*) ou encore le robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*). Il peut être rattaché aux codes Corine Biotopes 31.8D correspondant aux broussailles forestières décidues et 24.1 correspondant aux lits des rivières. Cet habitat n'est pas inscrit à la directive « habitats-faune-flore ».

Un bois nitrophile à prêle d'hiver avec petite mare très temporaire correspondant à un ancien bassin (présence d'une digue circulaire). On y rencontre (*Tilia cordata*), (*Lonicera xylosteum*), quelques frênes (*Fraxinus excelsior*), (*Crataegus monogyna*), (*Acer pseudoplatanus*), le lierre terrestre (*Glechoma hederacea*), la prêle d'hiver (*Equisetum hyemale*) ou encore l'ortie commune (*Urtica dioica subsp. dioica*) et le gaillet grateron (*Galium aparine*). Il peut être rattaché aux codes Corine Biotopes 31.8D correspondant aux broussailles forestières décidues. Ces dernières ne sont pas inscrites à la directive « habitats-faune-flore ». Cependant, l'évolution de cet habitat serait à surveiller car pouvant amener à un habitat d'intérêt.

Un Fossé à roseau commun (*Phragmites australis*) et saules blancs (*Salix alba*) est présent sur ce secteur.

On y rencontre le saule marsault (*Salix caprea*), du bouleau verruqueux (*Betula pendula*) ou encore du liseron des haies (*Calystegia sepium*). Il peut être rattaché aux codes Corine Biotopes 53.112 correspondant aux phragmitaies sèches et 44.13 correspondant aux forêts galeries de saules blancs. En raison de l'étroitesse de la formation, bien qu'étant constituée de saules blancs, elle ne peut pas être retenue comme habitat inscrit à la directive « habitats-faune-flore ».

Les formations anthropiques :

Aucune formation de ce type n'a été relevée sur les zones étudiées.

Les formations herbacées humides :

Un fossé à *Phragmites* semblant être longtemps en eau est présent sur ce secteur. Le roseau commun (*Phragmites australis*) est quasi exclusif. Seul le liseron des haies arrive timidement à s'y exprimer. Il peut être rattaché au code 53.111 correspondant aux phragmitaies inondées. Ces dernières ne sont pas inscrites à la directive « habitats-faune-flore ».

Des roselières sèches sont présentes sur le secteur en bordure de l'étang et à proximité des Berthets. On y rencontre le roseau commun (*Phragmites australis*), le liseron des haies (*Calystegia sepium*), le gaillet grateron (*Galium aparine*), la reine des prés (*Filipendula ulmaria*), ou encore de la ronce de l'agrégat *Rubus fruticosus*. Elles peuvent être rattachées au code Corine Biotopes 53.112 correspondant aux phragmitaies sèches. Elles ne sont pas inscrites à la directive « habitats-faune-flore ».

Une zone humide pâturée est également présente sur le secteur. En raison de la présence des animaux et du broutage bien avancé lors du passage, aucun relevé détaillé n'y a été entrepris. Seules quelques espèces notées à la volée ont été répertoriées dans le but de pouvoir rattacher la formation à un code Corine Biotopes. Celle-ci a donc été rattachée au code 37.217 correspondant aux prairies à jonc diffus. Ces dernières ne sont pas inscrites à la directive « habitats-faune-flore ».

Une friche avec quelques végétaux hygrophiles (la plus à l'Est) et une friche plus classique sont également présentes l'une à côté de l'autre sur ce secteur. On y rencontre la menthe à feuilles rondes (*Mentha suaveolens*), le grand plantain (*Plantago major*), le pâturin annuel (*Poa annua*), l'ortie commune (*Urtica dioica subsp. dioica*) ou encore le rumex aggloméré (*Rumex conglomeratus*) et la cardère sauvage (*Dipsacus fullonum*) puis pour les espèces hygrophiles le millepertuis quadrangulé (*Hypericum tetrapterum*), la salicaire commune (*Lythrum salicaria*) et la lysimaque commune (*Lysimachia vulgaris*). Ces formations peuvent être rattachées au code Corine Biotopes 87 correspondant aux terrains en friche et terrains vagues. Ces derniers ne sont pas inscrits à la directive « habitats-faune-flore ».

Les formations aquatiques :

Le ruisseau est toujours présent sur ce secteur. Bien que de largeur trop faible pour apparaître sur les cartes d'habitats, il peut être rattaché au code Corine Biotopes 24.1 correspondant aux lits des rivières. Ce dernier n'est pas inscrit à la directive « habitats-faune-flore ».

Une annexe hydraulique riche en berle dressée (*Berula erecta*) est présente au nord-est du secteur au niveau de « la promenade des noyers ». On y rencontre la berle dressée (*Berula erecta*) en grande densité, la glycérie plissée (*Glyceria notata*), (*Phalaris arundinacea*), le roseau commun (*Phragmites australis*), la petite lentille d'eau (*Lemna minor*), le scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*) ou l'ortie commune (*Urtica dioica subsp.dioica*).Elle peut être rattachée au code 24.43 correspondant à la végétation des rivières mésotrophes. Cet habitat est inscrit à la directive « habitats-faune-flore» sous le code 3260 correspondant aux rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion.

On notera l'intérêt de ces formations entre autres pour les Odonates (libellules et demoiselles) dont certaines espèces sont à fort enjeu de conservation (Agrion de Mercure notamment). Des prospections seraient à mener en ce sens.

Une zone constituée d'un étang est aussi présente sur le secteur. Aucune végétation aquatique n'y a été rencontrée en raison de sa vocation pour la pêche de loisirs. Seuls les abords sont végétalisés. Elle peut être rattachée au code Corine Biotopes 22.13 correspondant aux eaux eutrophes. Celles-ci ne sont pas inscrites à la directive « habitats-faune-flore».



Fossé à roseaux (Grand Plan)

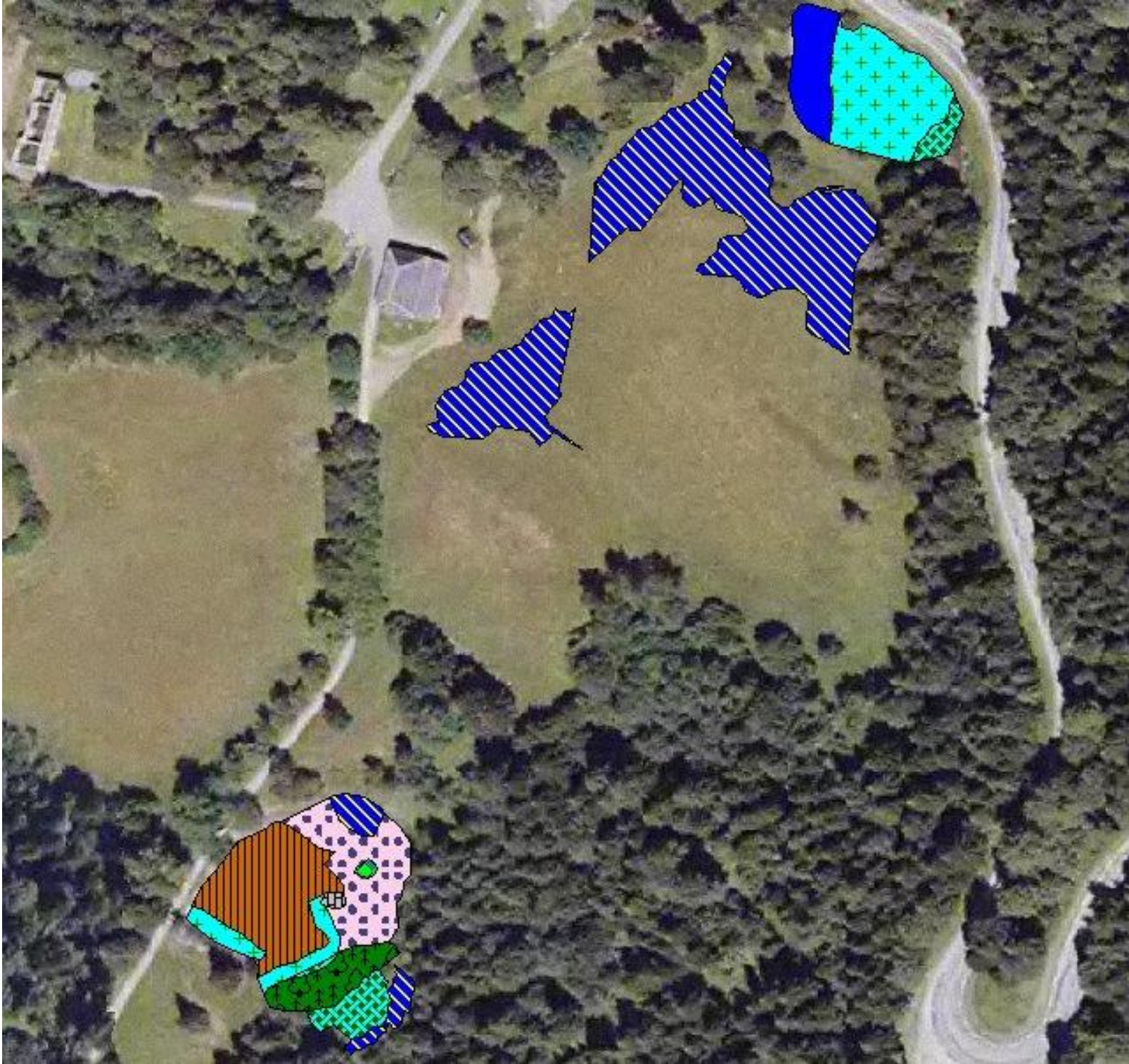


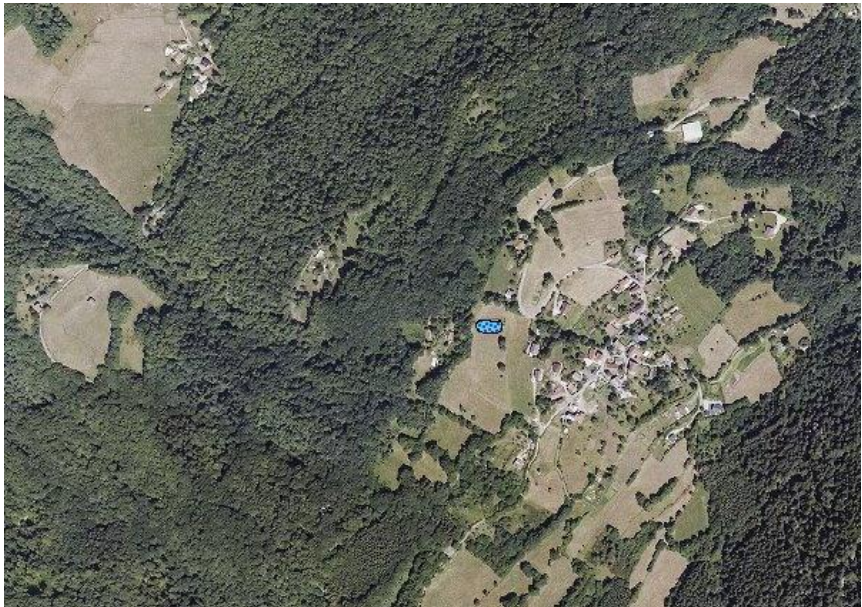
Étang du Grand Plan



Prairie pâturée proximité Grand Plan

CARTE 15.6 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS -
SECTEUR PREMOL





Cartographie des habitats du secteur «Sous prémol et les mailles»



Cartographie des habitats sous le lieu-dit « Montgardien»



Roselière sèche

Les formations boisées et ligneuses :

Les boisements de bords de cours d'eau ne présentent pas de différences au niveau des essences ligneuses par rapport à ceux environnants, à savoir les hêtraies-sapinières, les hêtraies-pessières et les pessières. Seuls les cortèges floristiques herbacés changent en s'enrichissant par les espèces hygrophiles aux abords immédiats des ruisseaux soit à moins d'un mètre. On y rencontre la circée de Paris (*Circaea lutetiana*), la cardamine à cinq folioles (*Cardamine pentaphyllos*), la stellaire des montagnes (*Stellaria nemorum subsp.montanum*) l'oxalis petite oseille (*Oxalis acetosella*) ou encore le géranium nouveau (*Geranium nodosum*). N'étant pas à proprement parler des habitats humides, ces boisements n'ont pas été pris en compte dans l'étude et donc non cartographiés.

Les formations anthropiques :

Rien

Les formations herbacées humides :

Une roselière sèche à *Phragmites communis* s'y développe. L'espèce y forme un peuplement quasi-monospécifique et la présence d'eau n'y semble pas être permanente.
Une typhaie se développe au-dessous du lieu-dit « Montgardier ». La surface est tellement petite qu'elle n'apparaît pas sur les cartes précédentes.
On y rencontre la massette à larges feuilles (*Typha latifolia*), la prêle des marais (*Equisetum palustre*) ou encore la salicaire (*Lythrum salicaria*). Elle peut être rattachée au code Corine Biotopes 53.13 correspondant aux typhaies. Ces dernières ne sont pas inscrites à la directive « habitats-faune-flore».

Les formations aquatiques :

Plusieurs ruisseaux sont présents sur ce secteur. Bien que de largeur trop faible pour apparaître sur les cartes d'habitats, ils peuvent être rattachés au code Corine Biotopes 24.1 correspondant aux lits des rivières. Ce dernier n'est pas inscrit à la directive « habitats-faune-flore ». Aucune végétation aquatique autre que des mousses n'y ont été rencontrées. Seules quelques espèces hygrophiles se développent soit sur les abords immédiats des ruisseaux soit à la faveur de quelques minuscules îlots dans le lit mineur. On y rencontre la circée de Paris (*Circaea lutetiana*), le géranium nouveau (*Geranium nodosum*), la stellaire des montagnes (*Stellaria nemorum subsp.montanum*) ou encore localement le polystic à aiguillons (*Polystichum aculeatum*). Quelques ruisselets riches en mousses et avec la dorine à feuilles opposées (*Chrysosplenium oppositifolium*) pourrait rentrer dans la catégorie de la végétation des sources acides du cardamino-Montion et pouvant être rattachés au code Corine Biotopes 54.11 correspondant aux sources d'eaux douces pauvres en bases. Cet habitat n'est pas inscrit à la directive « habitats-faune-flore ».

Une tentative de prise de contact avec l'ONF a été effectuée sans succès afin de disposer des données existantes sur le site de la chartreuse de Prémol.

Les formations boisées et ligneuses :

Les boisements de bords de cours d'eau ne présentent pas de différences au niveau des essences ligneuses par rapport à ceux environnants, à savoir les hêtraies-sapinières, les hêtraies-pessières et les pessières. Seuls les cortèges floristiques herbacés changent en s'enrichissant par les espèces hygrophiles aux abords immédiats des ruisseaux soit à moins d'un mètre. On y rencontre la circée de Paris (*Circaea lutetiana*), la cardamine à cinq folioles (*Cardamine pentaphyllos*), la stellaire des montagnes (*Stellaria nemorum subsp.montanum*) l'oxalis petite oseille (*Oxalis acetosella*) ou encore le géranium nouveau (*Geranium nodosum*). N'étant pas à proprement parler des habitats humides, ces boisements n'ont pas été pris en compte dans l'étude et donc non cartographiés.

Un cordon boisé riche en érable sycomore est présent aux abords de l'étang le plus au sud. On y rencontre l'érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) en grande quantité, le sapin pectiné (*Abies alba*), le hêtre commun (*Fagus sylvaticus*), le séneçon de Fuschs (*Senecio ovatus*), l'angélique des bois (*Angelica sylvestris*) ou encore la fraise des bois (*Fragaria vesca*). Cette formation peut être rattachée au code Corine Biotopes 43 correspondant aux forêts mixtes. Cet habitat n'est pas inscrit à la directive « habitats-faune-flore ».

Des Fourrés de saules se développent en marge de l'étang le plus au sud. On y rencontre le saule marsault (*Salix caprea*), le saule pourpre (*Salix purpurea*), le populage (*Caltha palustris*), la laïche à épis pendants (*Carex pendula*), le myosotis retombant (*Myosotis decumbens*) ou encore alpestre (*Rumex alpestris*). Ils peuvent être rattachés au code Corine Biotopes 44.92 correspondant aux Saussaies marécageuses. Cet habitat n'est pas inscrit à la directive « habitats-faune-flore ».

Les formations anthropiques :

Aucune n'a été prise en compte dans ce secteur d'étude.

Les formations herbacées humides :

Deux stations très similaires peuvent être rassemblées. Une Formation à scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*) et laïche à utricules contractés en bec (*Carex rostrata*). Un marais à laïche à utricules contractés en bec (*Carex rostrata*). Ces formations sont temporairement inondées. Les espèces citées sont très dominantes conduisant parfois à des peuplements proches de la monospécificité. Ces formations peuvent être rattachées aux codes Corine Biotopes 53.2141 correspondant Cariçaies à *Carex rostrata* et 37.219 correspondant aux prairies à Scirpe des bois. Ces habitats ne sont pas inscrits à la directive « habitats-faune-flore ».

Plusieurs formations à Reine des prés sont présentes sur le secteur dont deux de belles surfaces (à proximité de la maison forestière). On y rencontre la reine des prés (*Filipendula ulmaria*), la canche cespiteuse (*Deschampsia cespitosa*), l'agrostide capillaire (*Agrostis capillaris*), la grande astrante (*Astrantia major*), le cirse des marais (*Cirsium palustre*), la centaurée jacée (*Centaurea jacea*), l'alpiste (*Phalaris arundinacea*), la tormentille (*Potentilla erecta*), le jonc courbé (*Juncus inflexus*), le jonc épars (*Juncus effusus*) ou encore la knautie des champs (*Knautia arvensis*). Ces formations peuvent être rattachées au code Corine Biotopes 37.1 correspondant aux communautés à Reine des prés et communautés associées. Cet habitat n'est pas inscrit à la directive « habitats-faune-flore ».

Les formations aquatiques :

Plusieurs ruisseaux sont présents sur ce secteur. Bien que de largeur trop faible pour apparaître sur les cartes d'habitats, ils peuvent être rattachés au code Corine Biotopes 24.1 correspondant aux lits des rivières. Ces derniers ne sont pas inscrits à la directive « habitats-faune-flore ». Aucune végétation aquatique autre que des mousses n'y ont été rencontrées. Seules quelques espèces hygrophiles se développent soit sur les abords immédiats des ruisseaux soit à la faveur de quelques minuscules îlots dans le lit mineur. On y rencontre la circée de Paris (*Circaea lutetiana*), le géranium nouveau (*Geranium nodosum*), la stellaire des montagnes (*Stellaria nemorum subsp.montanum*) ou encore localement le polystic à aiguillons (*Polystichum aculeatum*). Quelques ruisselets riches en mousses et avec la dorine à feuilles opposées (*Chrysosplenium oppositifolium*) pourrait rentrer dans la catégorie de la végétation des sources acides du cardamino-Montion et pouvant être rattachés au code Corine Biotopes 54.11 correspondant aux sources d'eaux douces pauvres en bases. Cet habitat n'est pas inscrit à la directive « habitats-faune-flore ».

Plusieurs formations à prêle des eaux courantes peuvent regrouper. Elles possèdent toutes la même caractéristique qui est d'être toujours dans l'eau. On trouve donc des zones à prêle des eaux courantes (*Equisetum fluviatile*) mais aussi une formation à laïche à utricules contractés en bec (*Carex rostrata*) et prêle des eaux courantes (*Equisetum fluviatile*). Enfin, des formations à prêle des ruisseaux combinées à des laïches à utricules contractés en bec et le scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*).

Elles peuvent être rattachées aux codes Corine Biotopes 53.2141 correspondant aux cariçaies à *Carex rostrata* et 53.147 correspondant aux communautés de Prêles d'eau. Il est alors possible de croiser ces deux codes entre-eux sur certains faciès. Ces habitats ne sont pas inscrits à la directive « habitats-faune-flore ».

Deux zones sont constituées d'un « étang » sont présentes sur ce secteur. Aucune végétation aquatique n'y a été rencontrée en raison de sa vocation pour la pêche de loisirs. Seuls les abords sont végétalisés. Elles peuvent être rattachées au code Corine Biotopes 22.13 correspondant aux eaux eutrophes voire mésotrophes (Code 22.12) pour celui situé à proximité de la route. Quant à celui situé le plus au sud, la qualité de l'eau à l'air meilleur bien que le niveau trophiques sont pas toujours facile à diagnostiquer sans mesures physico-chimiques. L'étang pourrait alors être codé sous 22.11 correspondant aux eaux oligotrophes pauvres en calcaire. Dans les cas des codes 22.12 et 22.11, l'absence respectivement de Characées et de végétation amphibie des Littorelletalia exclue toute appartenance aux habitats inscrits à la directive « habitats-faune-flore, ce qui est aussi le cas pour le code 22.13.



Étang 1 le long de la route



Étang 2 après maison forestière



Petite zone humide derrière étang 2



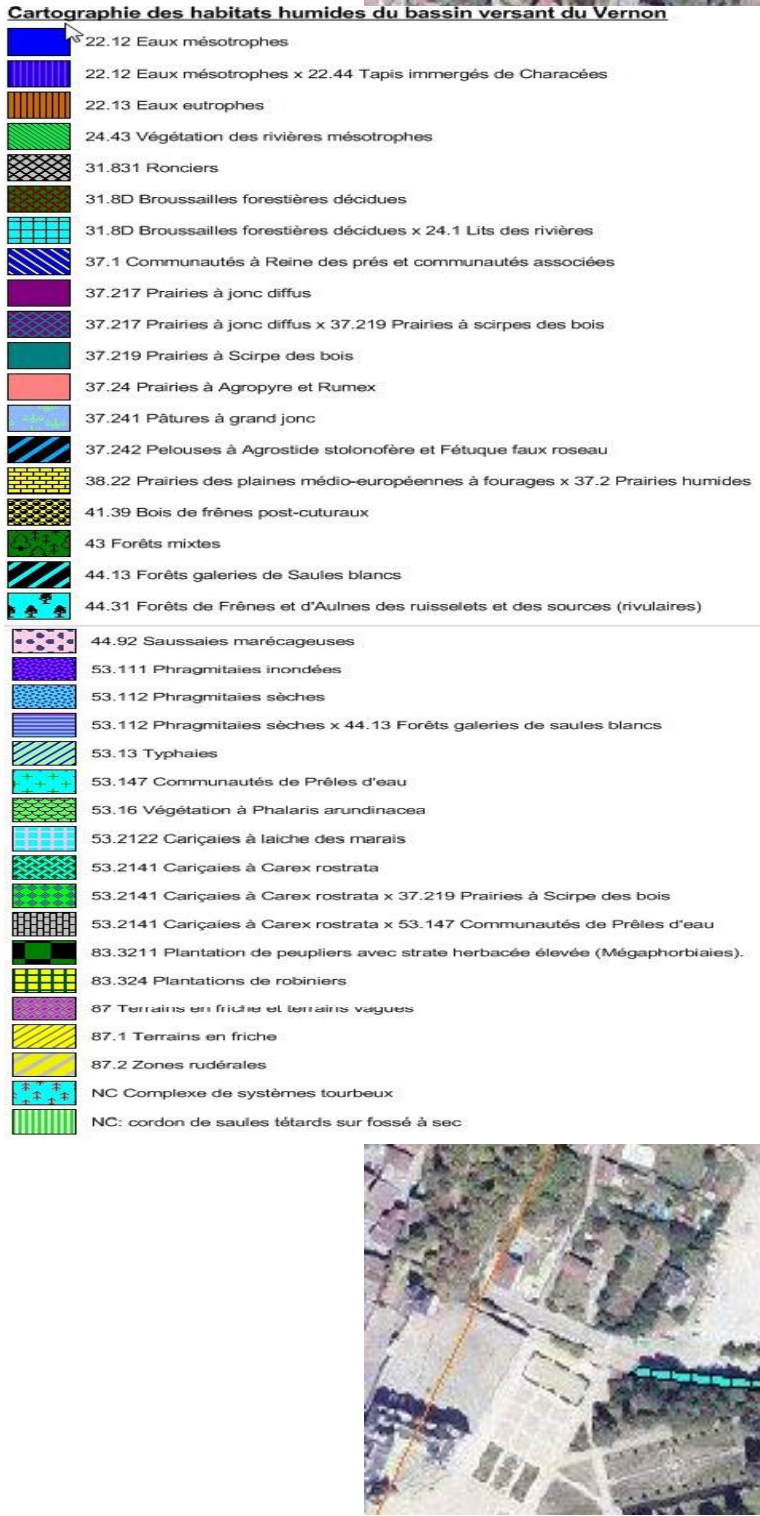
Prairie humide à proximité de la maison forestière Prémol

CARTE 15.7 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS –
SECTEUR LE LUITEL

- 44.92 Saussaies marécageuses
- 53.111 Phragmitaies inondées
- 53.112 Phragmitaies sèches
- 53.112 Phragmitaies sèches x 44.13 Forêts galeries de saules blancs
- 53.13 Typhaies
- 53.147 Communautés de Prêles d'eau
- 53.16 Végétation à Phalaris arundinacea
- 53.2122 Cariçaies à laiche des marais
- 53.2141 Cariçaies à Carex rostrata
- 53.2141 Cariçaies à Carex rostrata x 37.219 Prairies à Scirpe des bois
- 53.2141 Cariçaies à Carex rostrata x 53.147 Communautés de Prêles d'eau
- 83.3211 Plantation de peupliers avec strate herbacée élevée (Mégaphorbiaies)
- 83.324 Plantations de robiniers
- 87 Terrains en friche et terrains vagues
- 87.1 Terrains en friche
- 87.2 Zones rudérales
- NC Complexe de systèmes tourbeux
- NC: cordon de saules têtards sur fossé à sec



A la vue des grandes connaissances de la zone, aucune prospection n'a été menée sur ce secteur de la réserve naturelle nationale et de ces abords.



CARTE 15.8 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS -
SECTEUR VERNON SUD

Les formations boisées et ligneuses :

De très petites surfaces de boisement peuvent être rattachées au code Corine Biotopes 44.31 correspondant aux boisements de frênes et d'aulnes des ruisselets et des sources (Rivulaires). L'aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et le frêne commun (*Fraxinus excelsior*) sont bien présents en des proportions variables.

Ces formations sont situées aux abords immédiats des cours d'eau qui va se retrouver sur tout le linéaire de cours d'eau du fond de vallée. Ces zones n'ont pas été prospectées en raison de la rectification importante apportée au cours d'eau. Malgré tout, il est possible de supposer sans prendre beaucoup de risques qu'on y rencontre des espèces hygrophiles telles la circée de paris (*Circaea lutetiana*), la laïche à épis pendants (*Carex pendula*). La présence des espèces nitrophiles telles l'ortie commune (*Urtica dioica subsp. dioica*) et le gaillet grateron (*Galium aparine*) doit y être marquée. Elle appauvrit le peuplement et permet de mettre en évidence des troubles de la fonctionnalité de l'écocomplexe « cours d'eau-boisements rivulaires-espaces agricoles (maïsiculture majoritairement ». Cet habitat est inscrit à la directive « habitats-faune-flore » sous le code 91E0* correspondant aux forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)* : elles sont à considérer comme habitat prioritaire.

Globalement, ces formations boisées en cordon linéaire le long du cours d'eau sont, en raison de leur étroitesse, de la présence d'espèces nitrophiles, du manque de connexion entre elles voire avec le cours d'eau, dans un mauvais état de conservation même si celui-ci n'a pas été directement évalué sur le terrain.

Le ruisseau est canalisé et des fourrés feuillus s'y développent localement quand les espèces arborées ne peuvent pas s'y installer. Ces formations n'ont pas été prospectées en raison du peu d'intérêt que leur présence suscite. Elles peuvent malgré être rattachées aux codes Corine Biotopes 31.8D correspondant aux broussailles forestières décidues et 24.1 correspondant aux lits des rivières.

Cet habitat n'est pas inscrit à la directive « habitats-faune-flore ».

Les formations anthropiques :

Rien sur la zone étudiée.

Les formations herbacées humides :

Rien sur la zone étudiée.

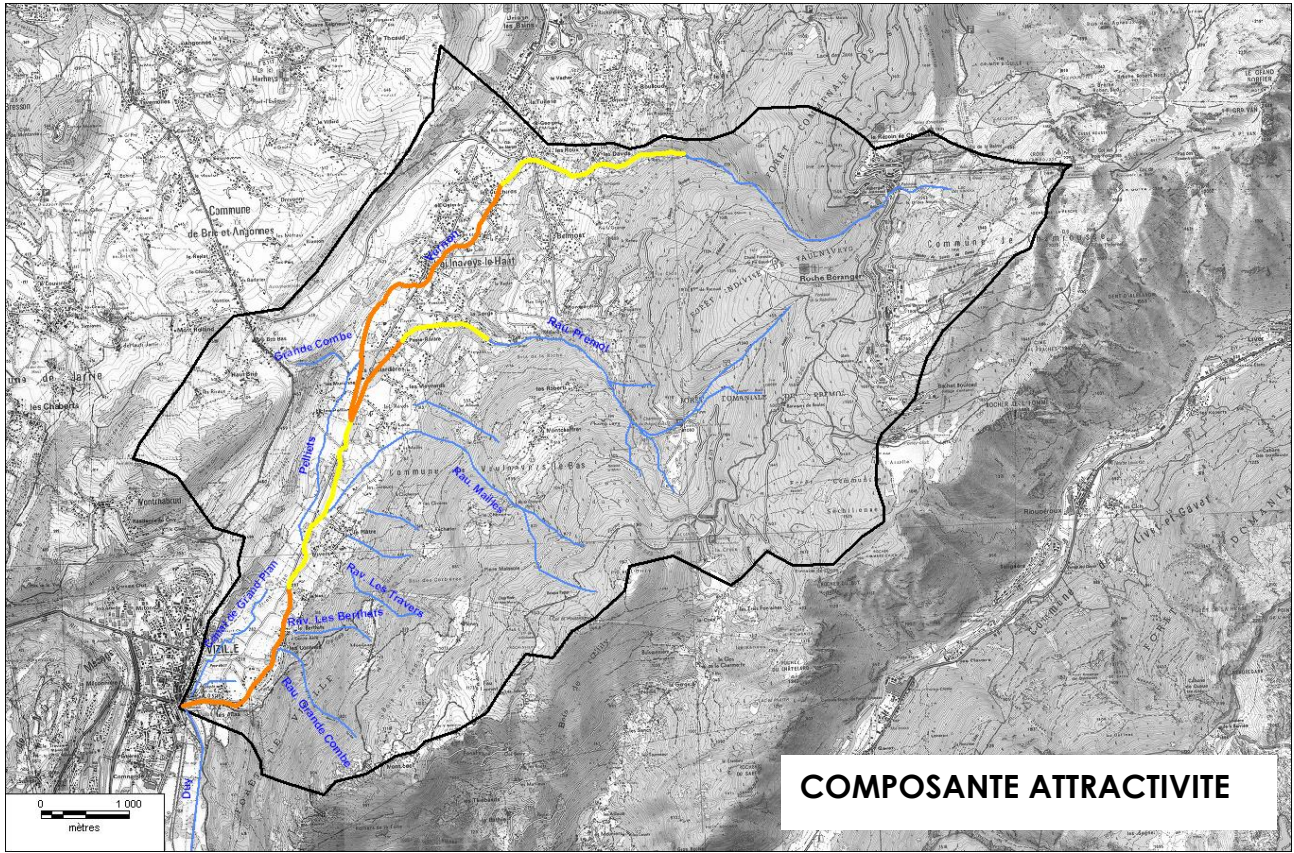
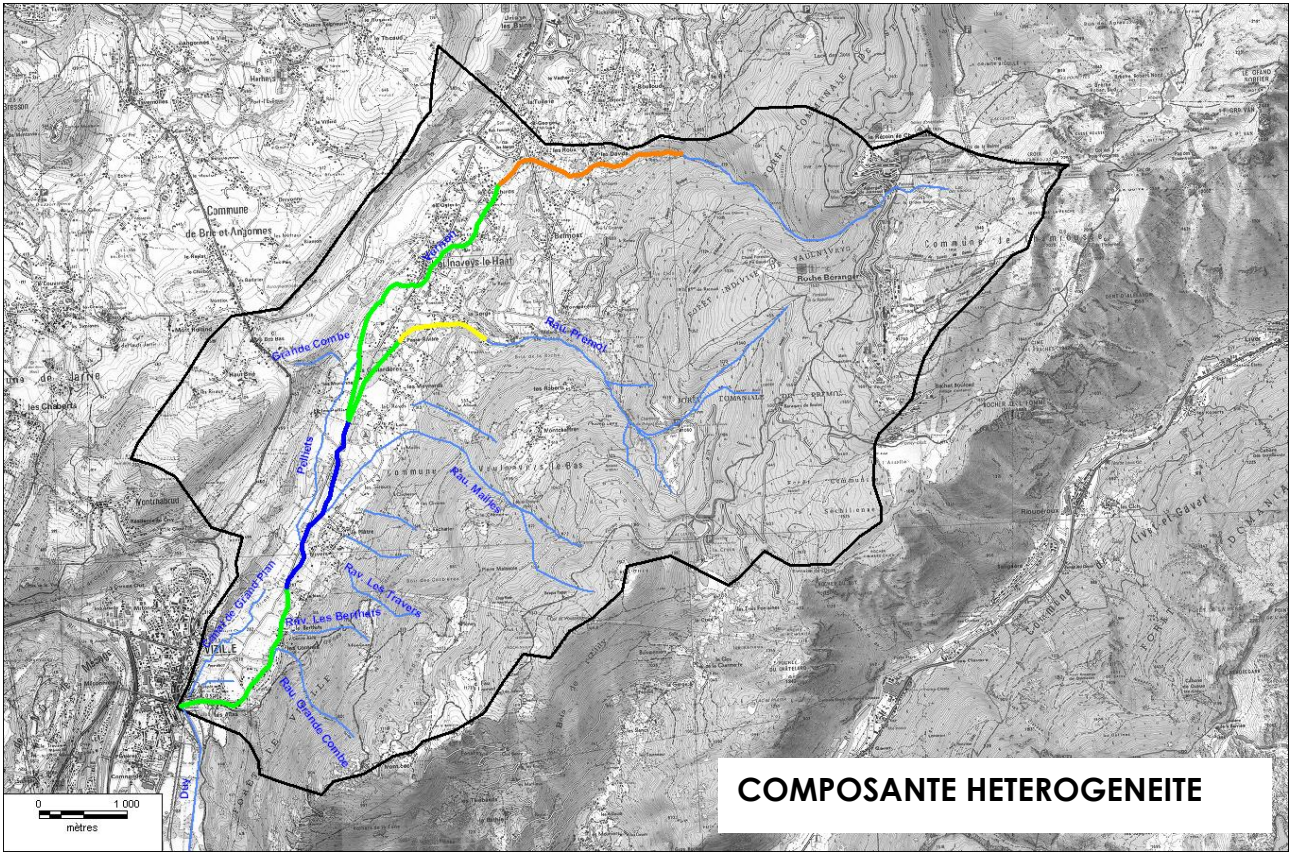
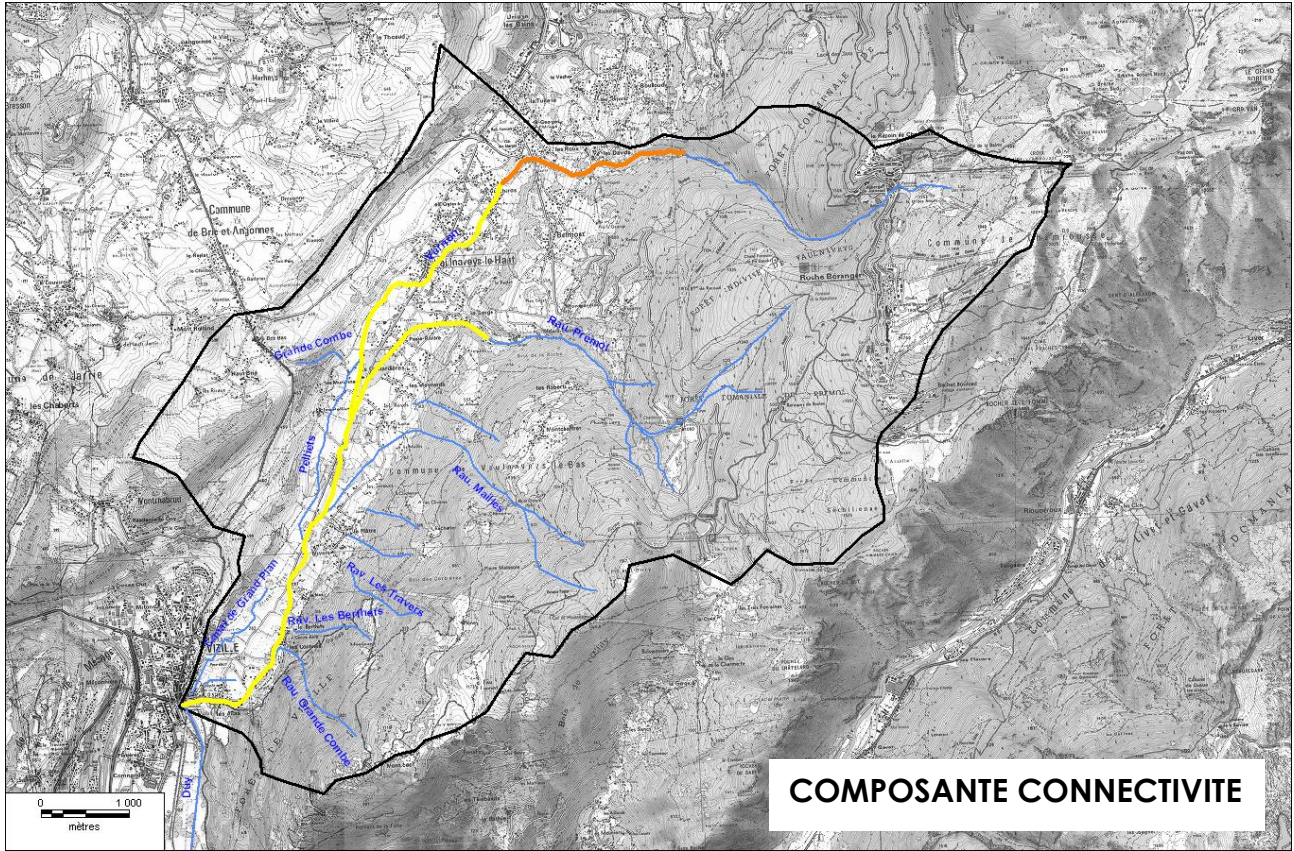
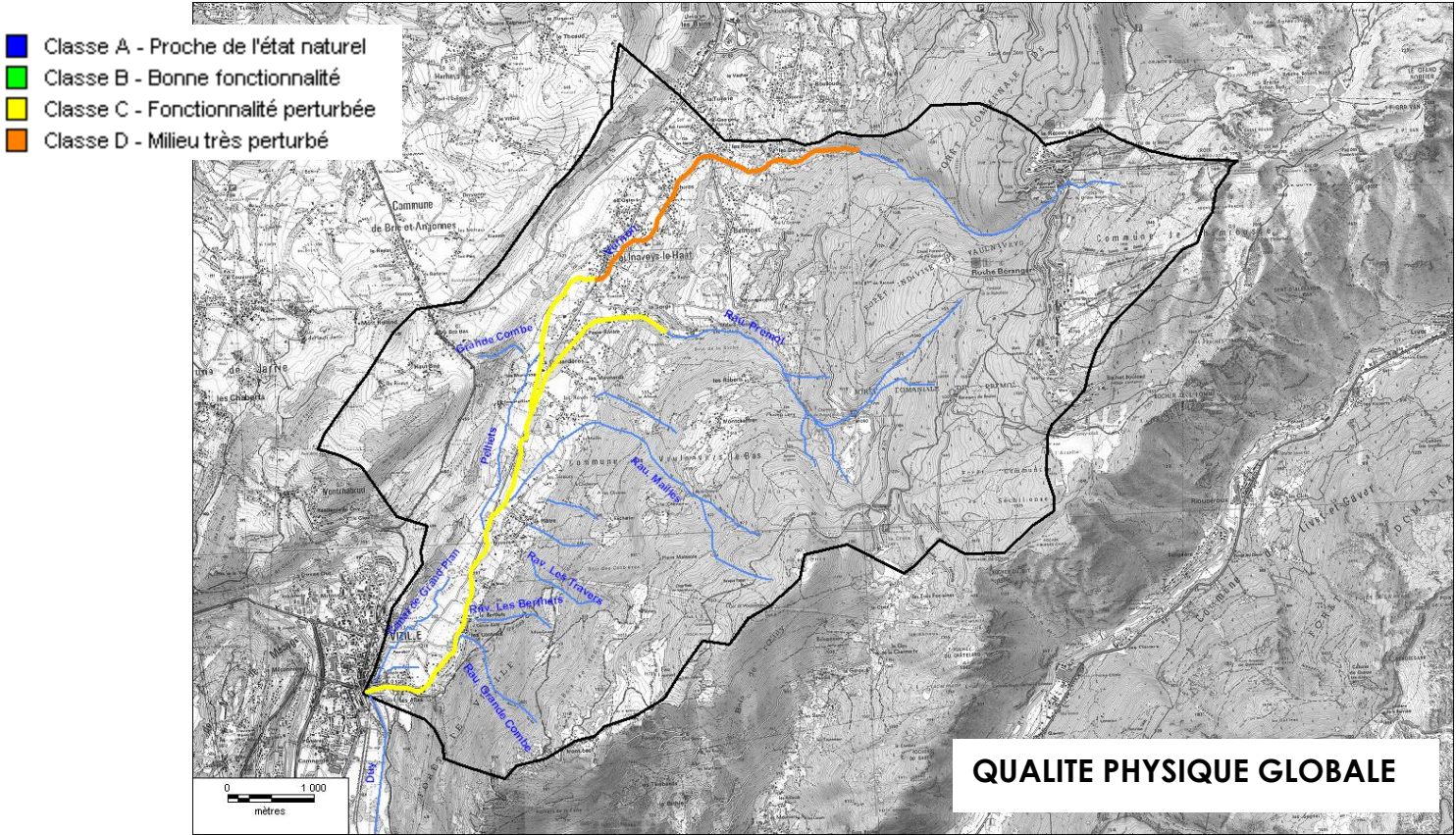
Les formations aquatiques :

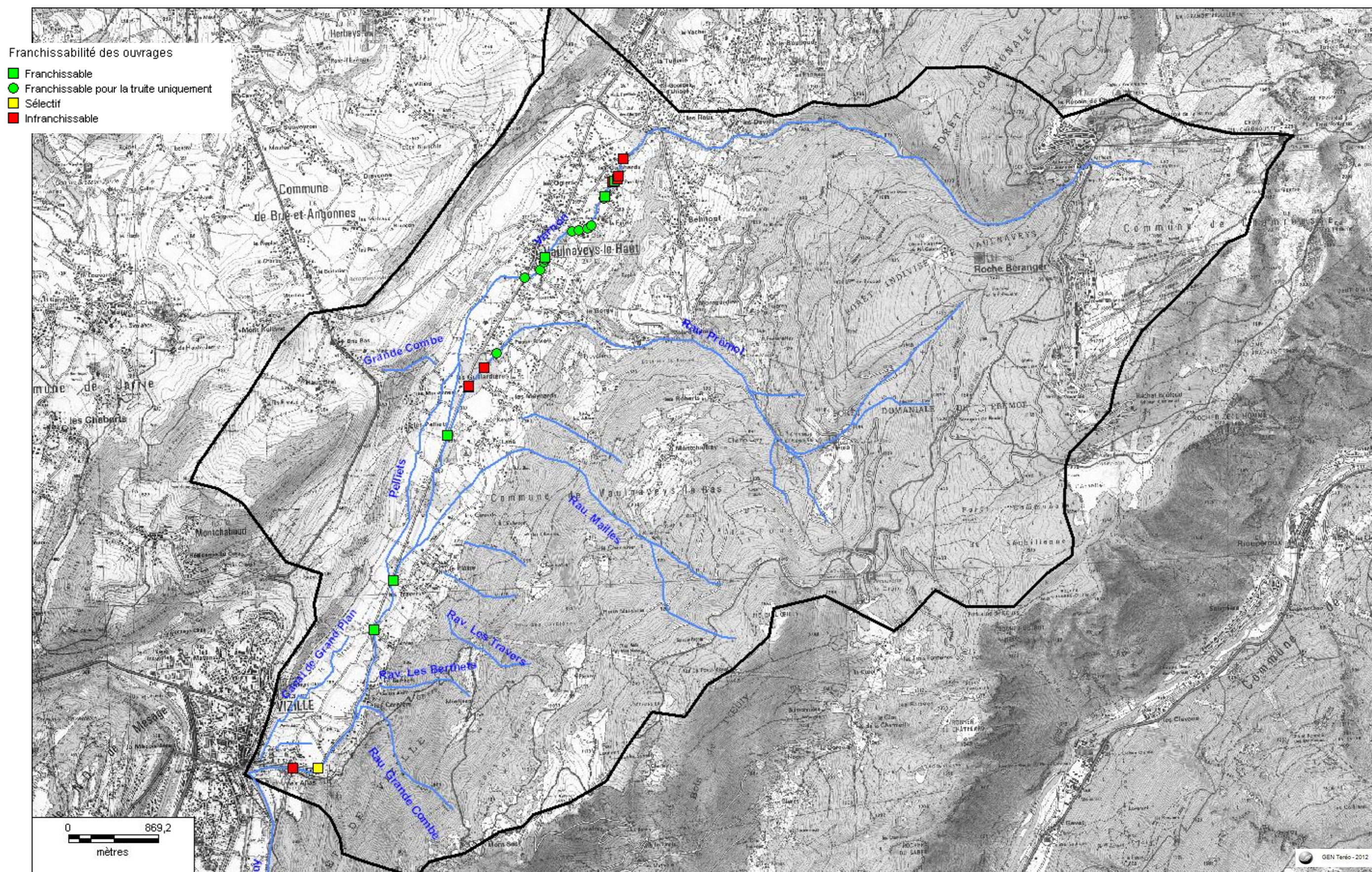
Le ruisseau est toujours présent sur ce secteur. Bien que de largeur trop faible pour apparaitre sur les cartes d'habitats, il peut être rattaché au code Corine Biotopes 24.1 correspondant aux lits des rivières. Ce dernier n'est pas inscrit à la directive « habitats-faune-flore » d'autant que sur ce secteur, le Vernon est canalisé.



Le Vernon secteur extrémité sud

CARTE 16.1 : QUALITE PHYSIQUE

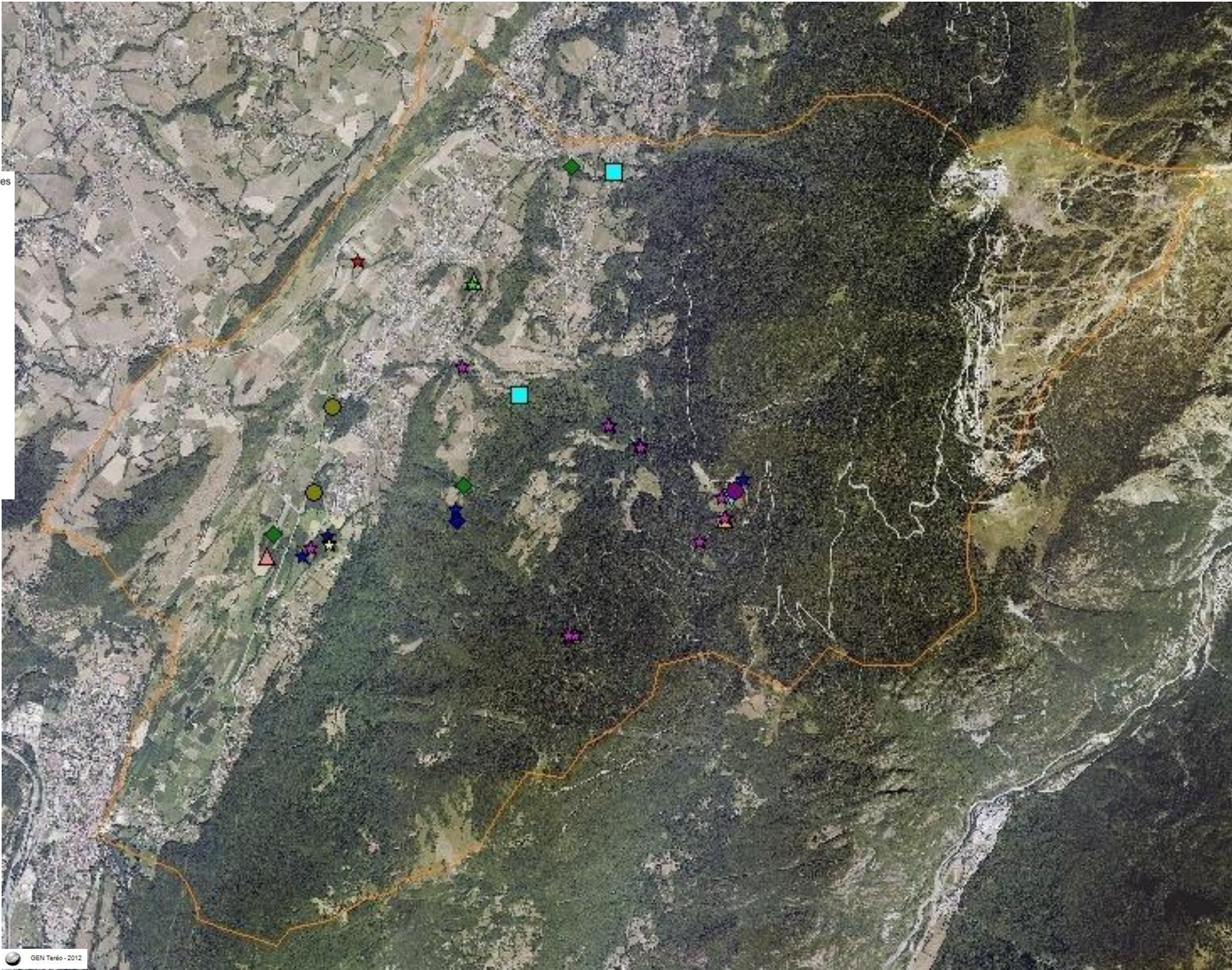




CARTE 16.2 : OUVRAGES

CARTE 17 : REPARTITION DES ESPECES
VEGETALES PROTEGEES ET PATRIMONIALES

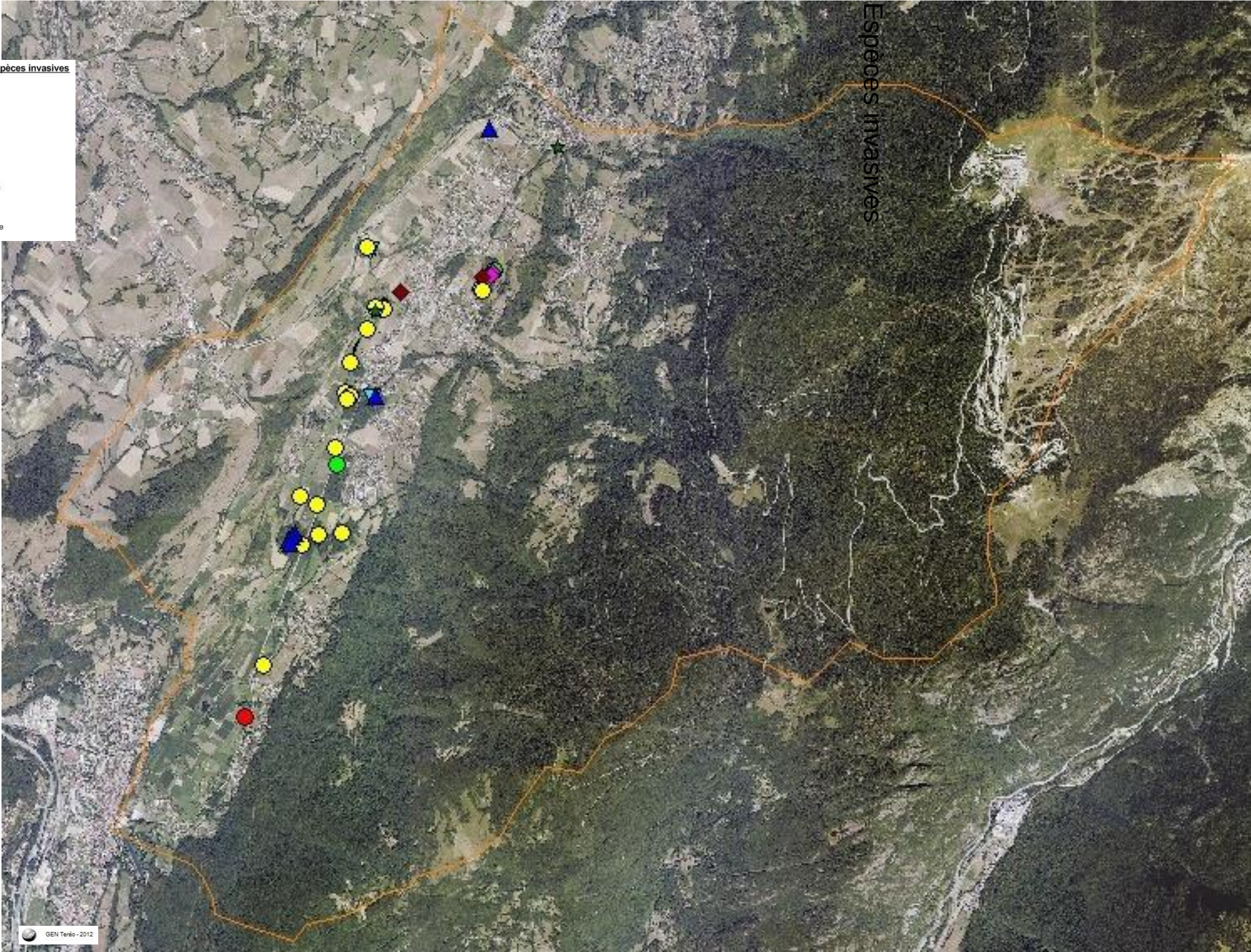
- Cartographie des espèces végétales protégées et patrimoniales
- ★ *Allium scorodoprasum*
 - ★ *Carex pseudocyperus*
 - ★ *Chrysosplenium oppositifolium*
 - ★ *Impatiens noli-tangere*
 - ★ *Leucojum vernum*
 - *Lunaria rediviva*
 - ▼ *Narcissus poeticus*
 - ◆ *Polystichum aculeatum*
 - ◆ *Polystichum setiferum*
 - *Potentilla recta*
 - *Ribes rubrum*
 - ▲ *Sphaignes*
 - ▲ *Thelypteris palustris*



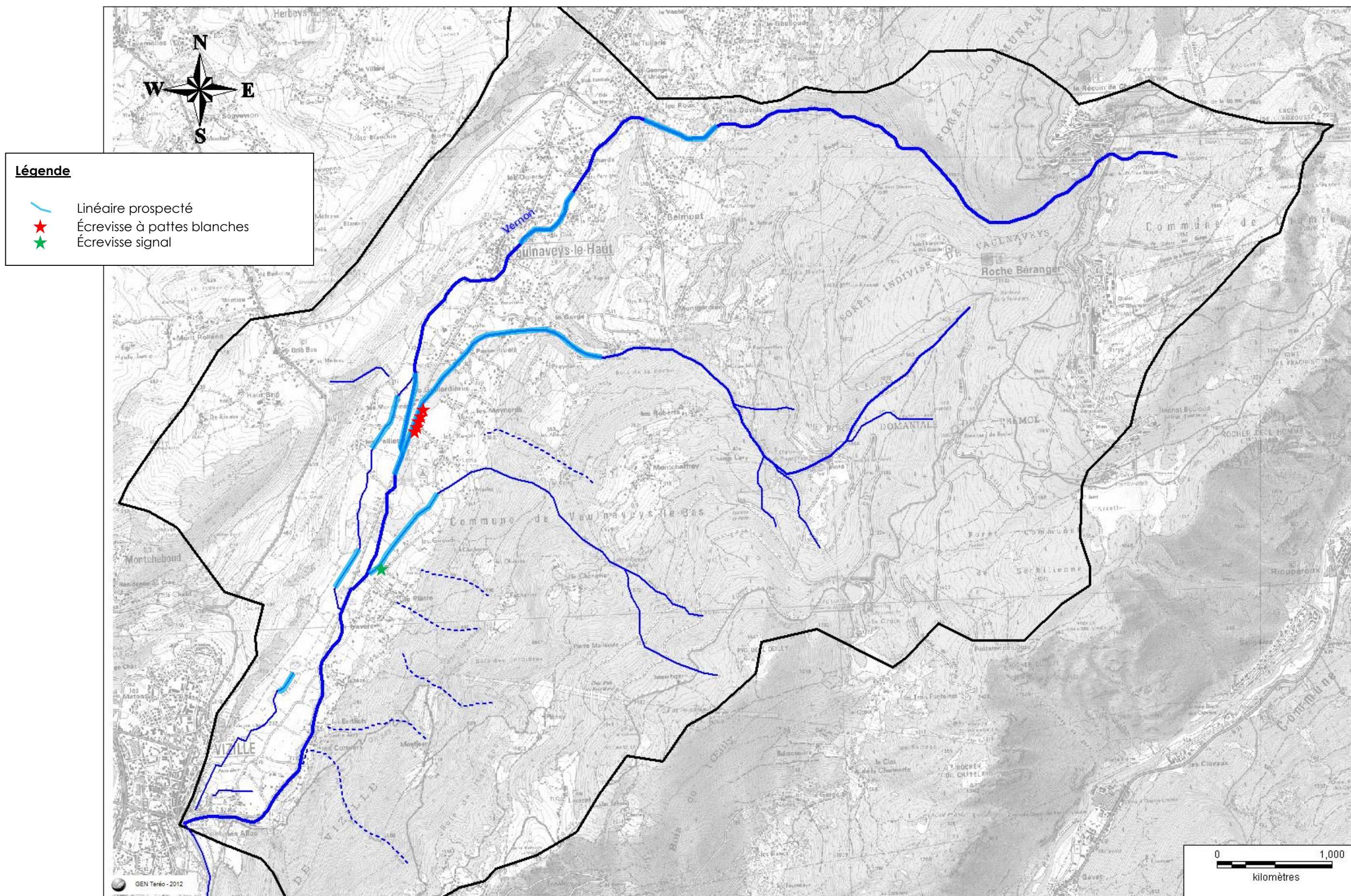
CARTE 18 : REPARTITION DES ESPECES INVASIVES

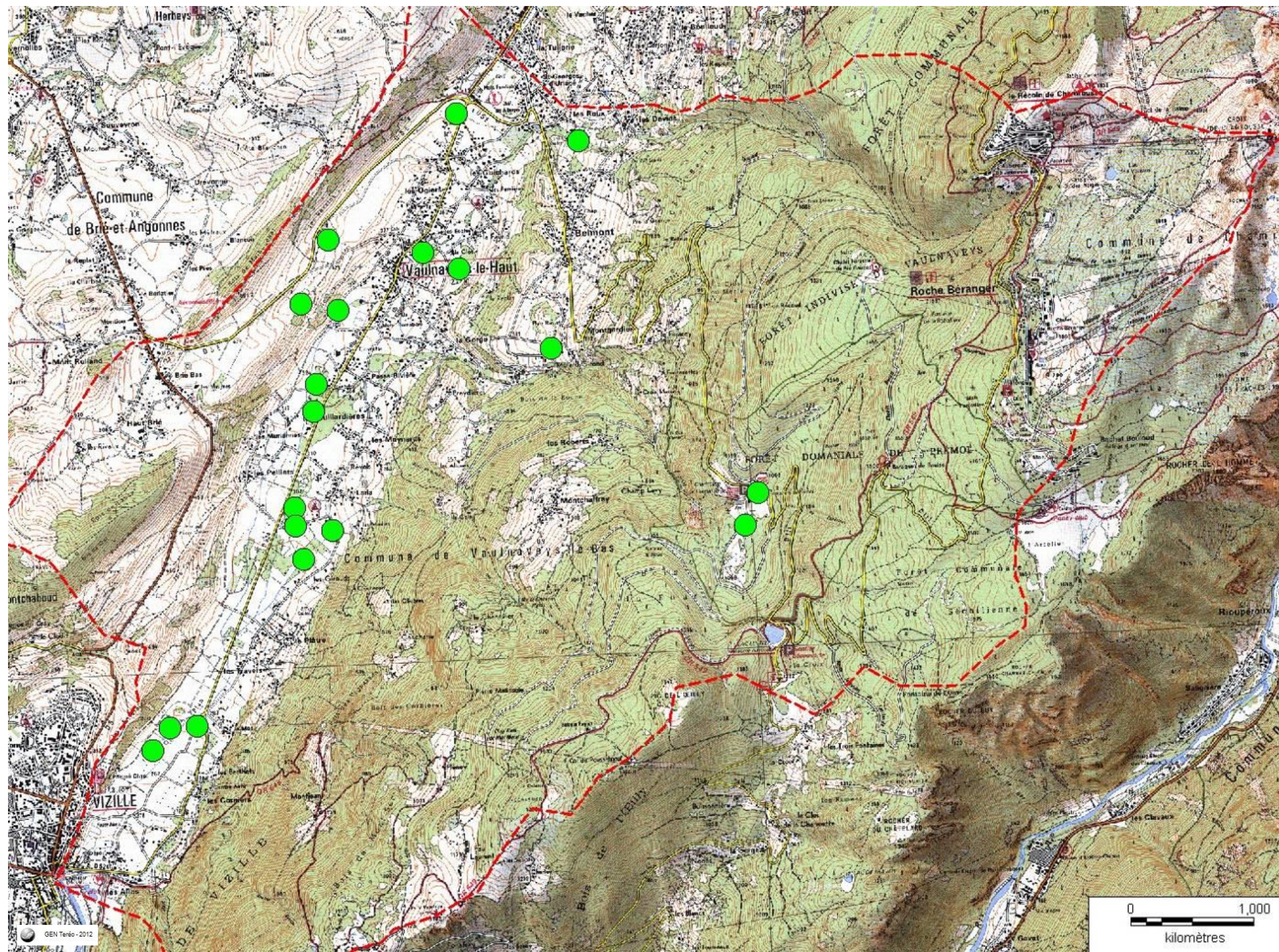
Cartographie des espèces invasives

- Ambrosie
- Bambous
- ▲ Buddleia
- ◆ Raisin d'amérique
- Renouées
- ▼ Renouées et Buddleia
- ◆ Solidage géant
- ★ Vigne vierge commune



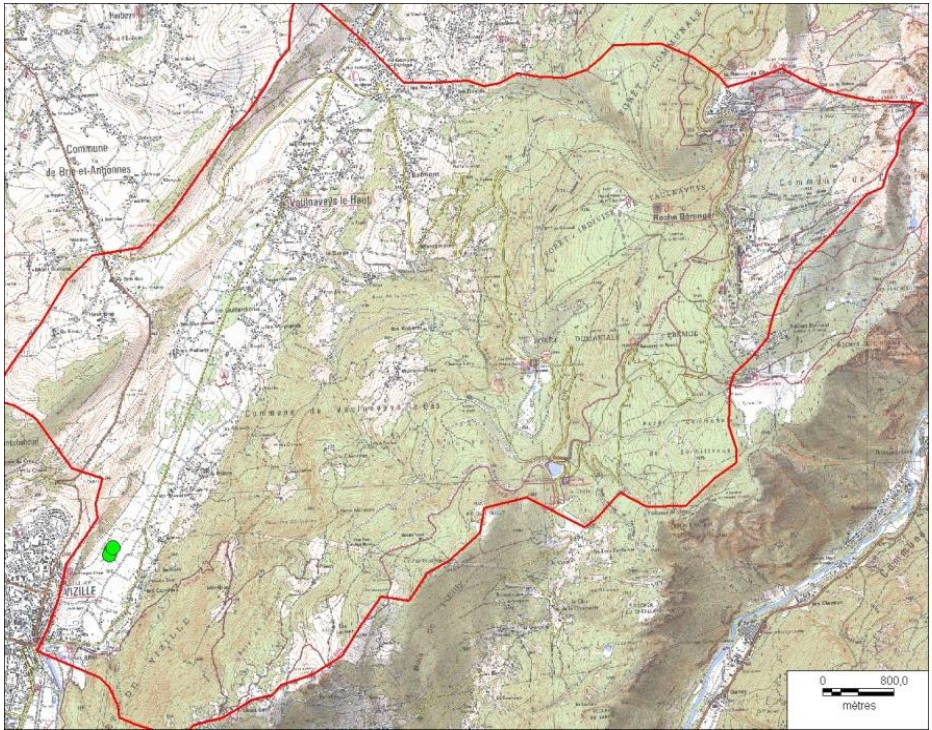
CARTE 19 : PROSPECTIONS ECRESSISSES



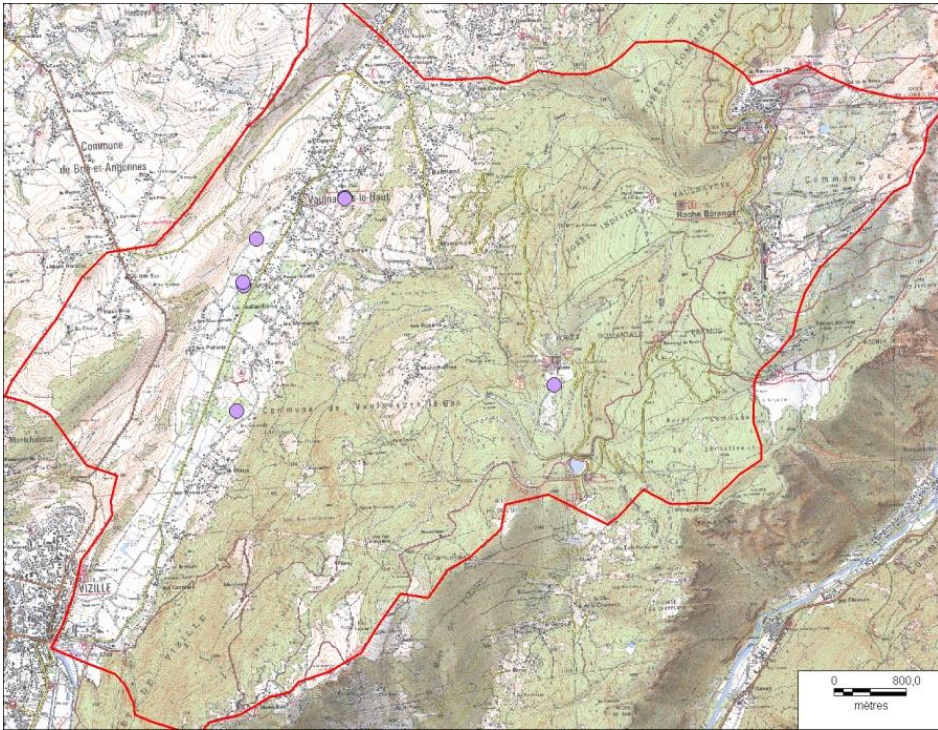


CARTE 20 : LOCALISATION DES SITES PROSPECTES POUR L'INVENTAIRE DES AMPHIBIENS

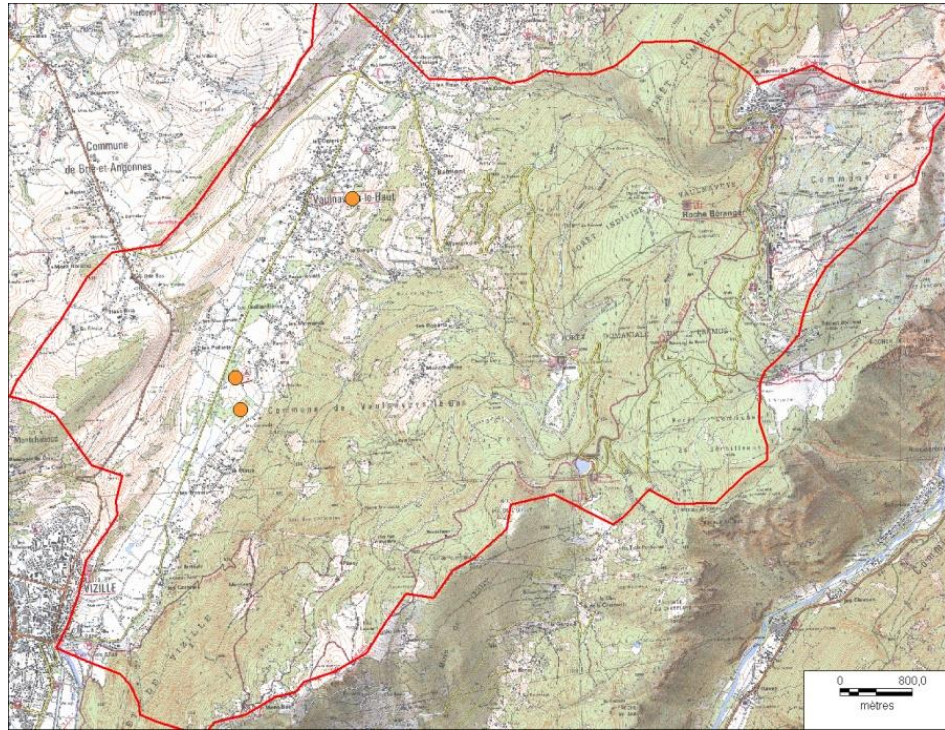
CARTE 21 : OBSERVATIONS DES AMPHIBIENS
PAR ESPÈCES



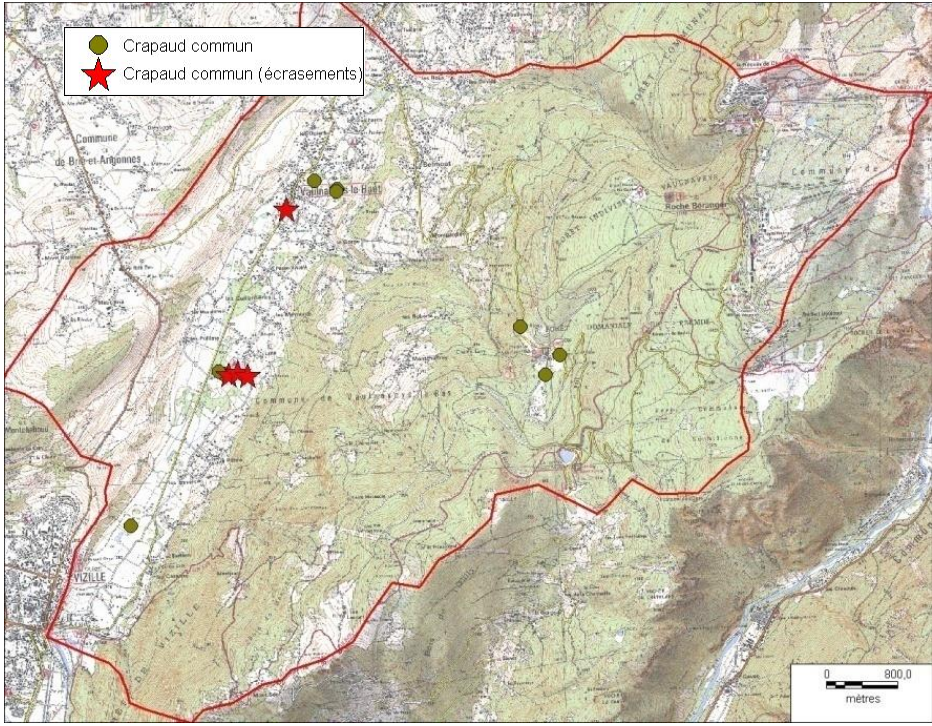
Observations de grenouille rieuse



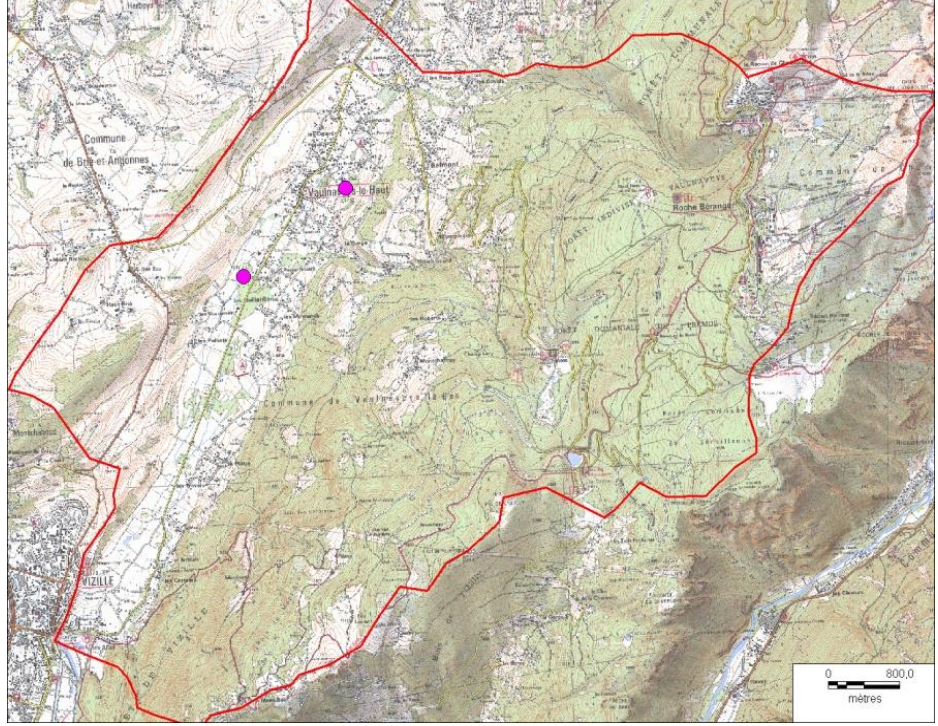
Observations de grenouille rousse



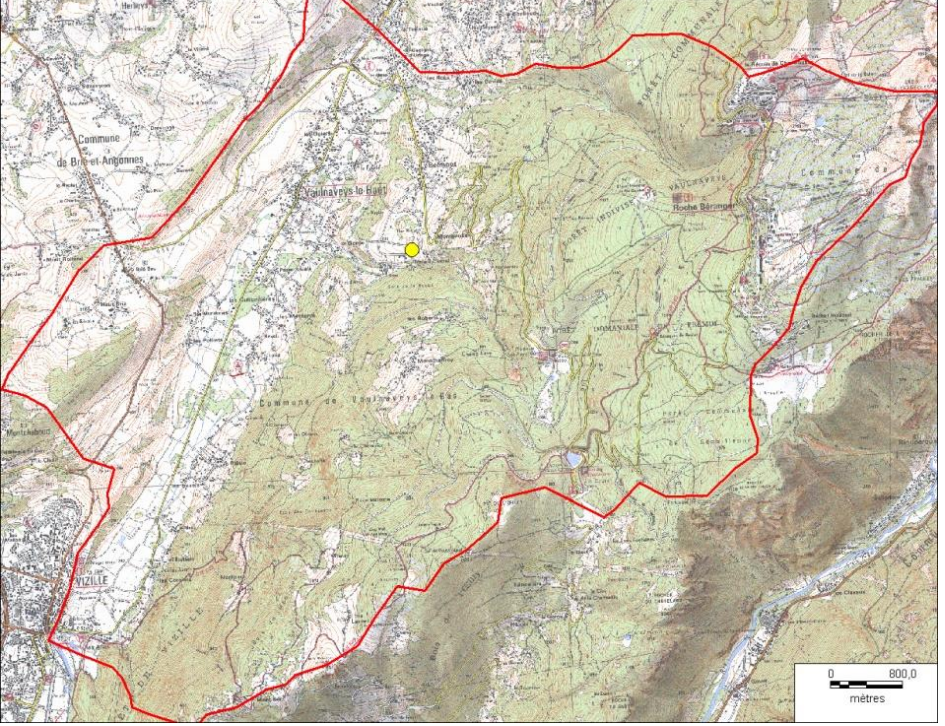
Observations de grenouille agile



Observations de crapaud commun

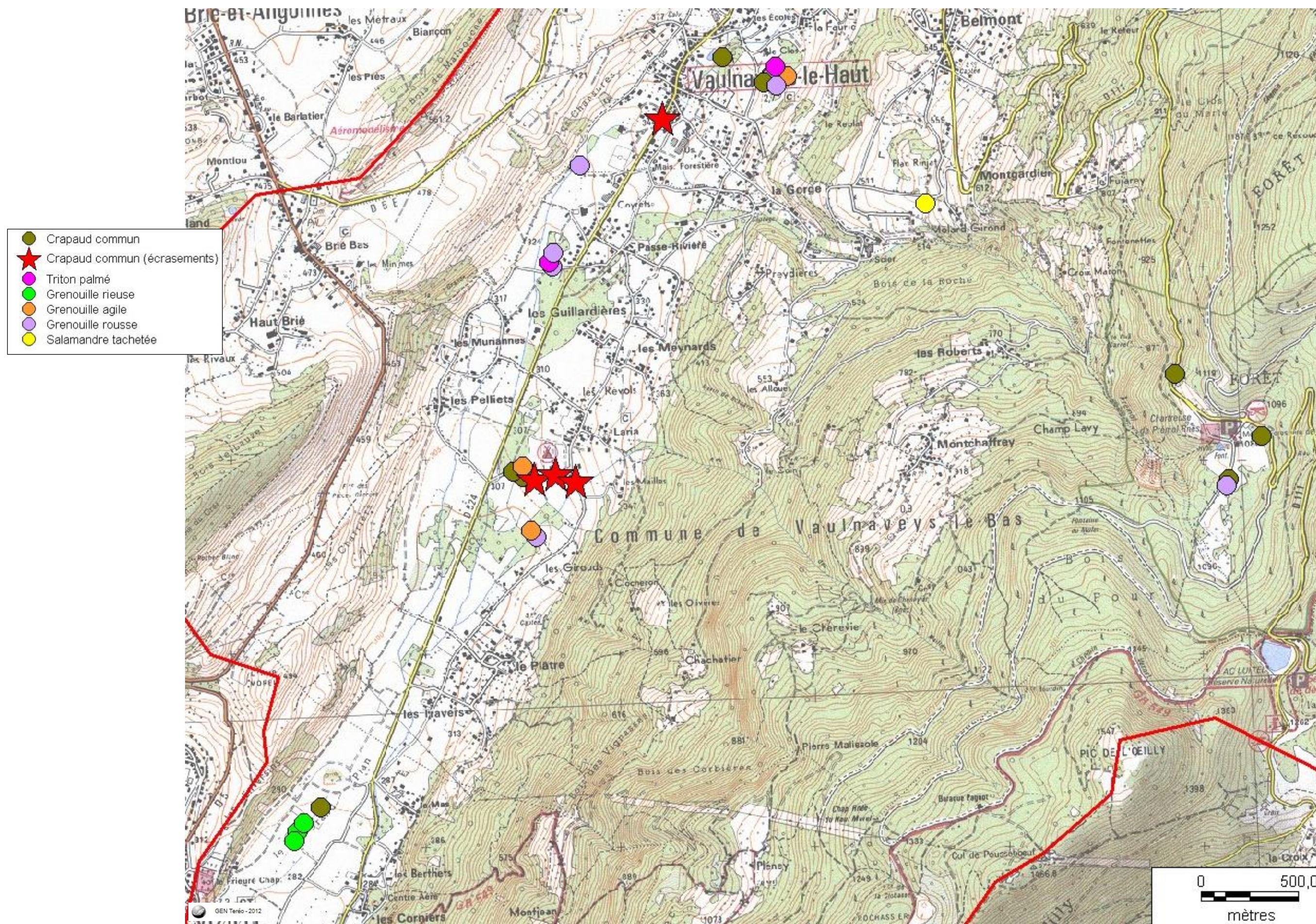


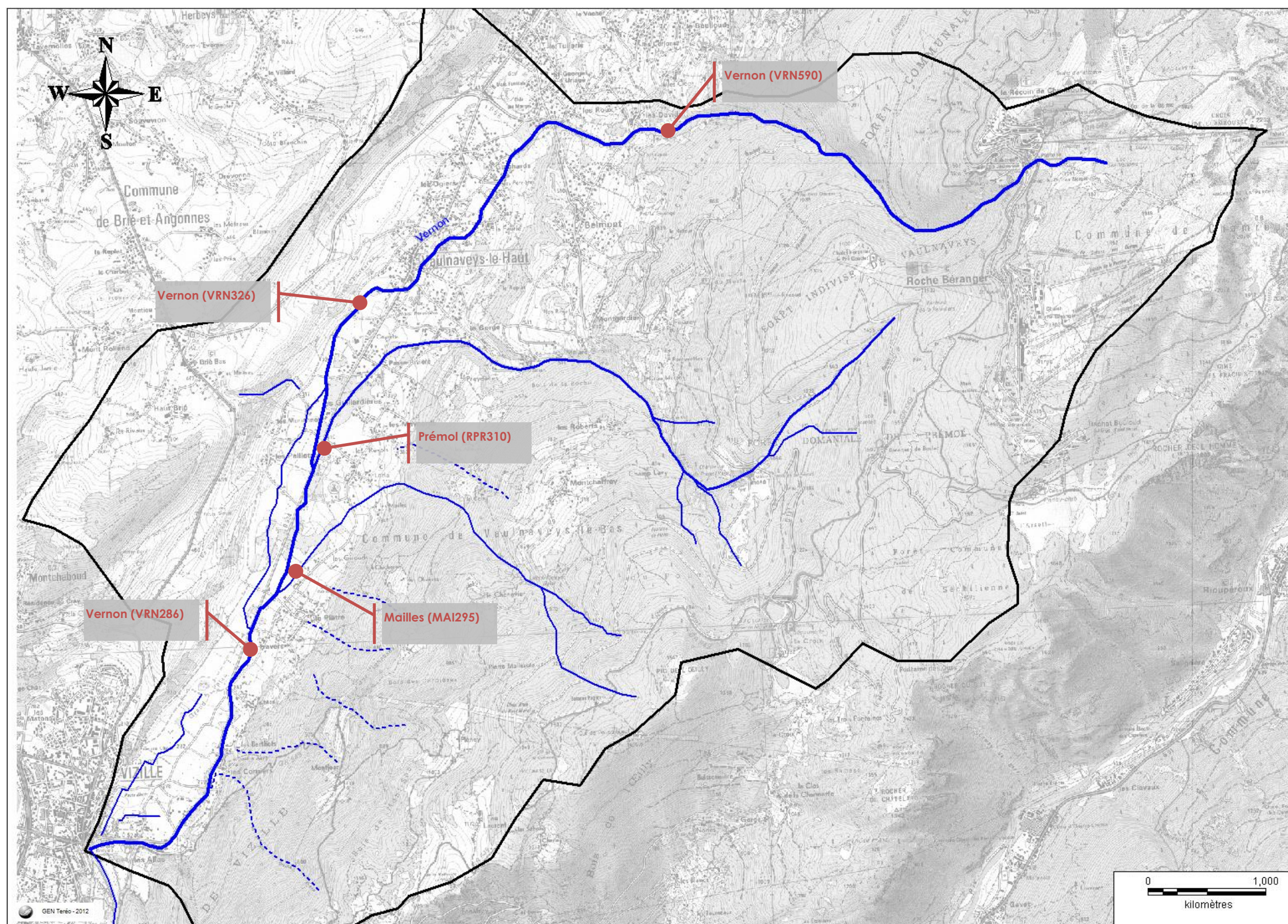
Observation de triton palmé



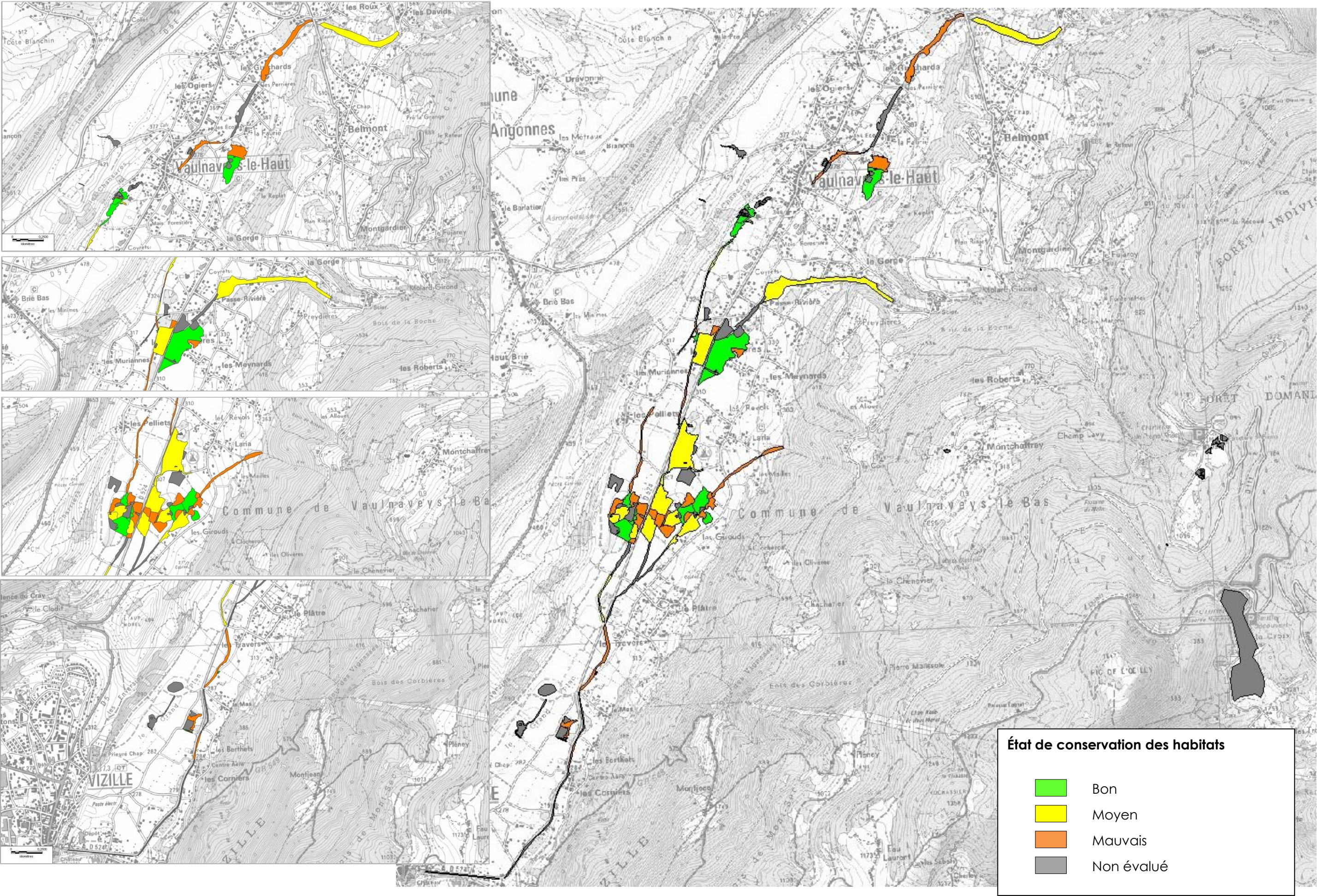
Observation de salamandre tachetée

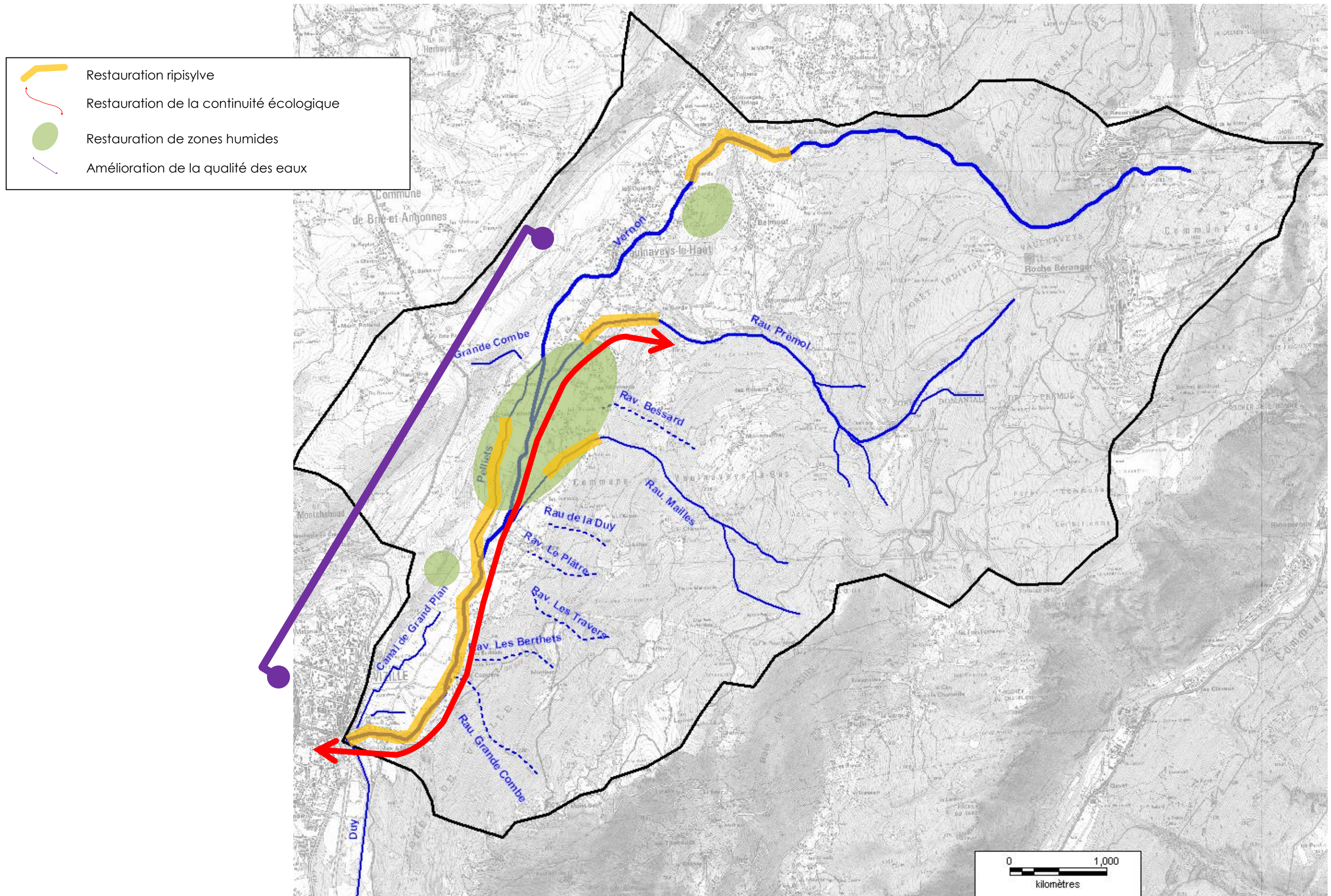
CARTE 22 : SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DES AMPHIBIENS





CARTE 23 : STATIONS D'INVENTAIRES PISCICOLES





CARTE 25 : ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX